

AYITI 2050:
YON VIZYON N AP PATAJE
« ANNAVAN ! ANN AL REBATI ! »
NEYEMI 2 : 18



AYITI N AP BATI A !

HAÏTI 2050 : PARTAGE D'UNE VISION

AYITI N AP BATI A !

« Levons-nous et bâtissons ! » Néhémie 2 : 18

TABLE DES MATIÈRES

1. Résumé exécutif.....	3
2. Mise en contexte.....	3
3. Notre constat – une analyse contextuelle sommaire de la situation de notre pays aujourd’hui	6
4. Notre vision – le pays dont nous rêvons et que nous désirons bâtir.....	13
5. Nos recommandations générales à la nation	21
6. Les secteurs considérés dans le présent document de vision.....	23
I.La santé physique et mentale	23
II.L’éducation	26
III.La famille, les enfants, la jeunesse et les sports	28
IV.La gouvernance	30
V.La loi et la justice	32
VI.La sécurité publique et la défense nationale	34
VII.L’économie et l’industrie	35
VIII.L’agriculture et la politique de gestion de la terre	37
IX.Les affaires sociales et les relations humaines	38
X.L’aménagement du territoire, les infrastructures et les services	39
XI.L’environnement	42
XII.La gestion des risques et des désastres	43
XIII.La culture et le civisme	45
7. Pour conclure – L’engagement à la repentance, à la prière et à l’action.....	46
8. Annexes	47

Avant-propos

Le présent document de Ayiti N ap Bati a que nous avons le privilège de présenter à la Nation est le résultat des efforts conjoints des quatre (4) grandes organisations haïtières que sont la Fédération Protestante d'Haïti (FPH), la Conférence Nationale Spirituelle des Églises d'Haïti (CONASPEH), la Fédération des Pasteurs du Grand Nord (FEPAGNO) et le Concile des Églises Évangéliques d'Haïti (CEEH), et d'un ensemble d'Églises, Regroupements d'Églises, Missions, Organisations et Liges d'églises, et de citoyens et citoyennes issus de la communauté protestante d'Haïti. Il se veut une contribution citoyenne, spirituelle et non partisane à l'édification de la Nation haïtienne à laquelle nous aspirons tous.

Que Dieu bénisse ce grand chantier !

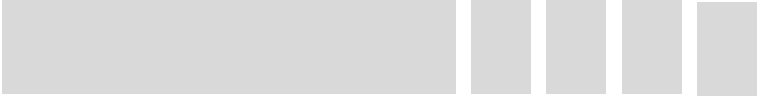


1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent document de vision est le fruit d’une initiative citoyenne, spirituelle et non partisane d’un regroupement d’églises et d’organisations de la communauté protestante en vue d’apporter une pierre à l’Haïti que nous érigeons depuis plus de deux siècles. Révoltés par la descente aux abîmes de la première république noire du Nouveau Monde, nous voulons partager ces idées et cette vision, issues de sincères réflexions et de profonds débats, qui contribueront, nous l’espérons, à redresser la barre.

Notre démarche part du franc constat de nos échecs présents pour esquisser une vision pour l’Haïti de demain, une vision attrayante et réaliste, fondée sur des valeurs fortes et susceptible d’inspirer les cœurs et de porter à l’action les citoyens de bonne volonté. Nous voulons vivement voir, à l’horizon 2050, une Haïti nouvelle, où le citoyen exerce ses droits et s’épanouit dans la jouissance du bien-être. Ensuite, nous avons formulé certaines recommandations à la Nation, particulièrement à l’État et à la société, pour qu’ils jouent pleinement leur rôle et créent le cadre propice à l’Haïti que l’Église, en collaboration avec divers autres acteurs, se reconnaît appelée à bâtir. Nos recommandations ont été regroupées suivant 13 thèmes-clés qui ont permis de couvrir l’ensemble des réalités sociopolitiques, économiques et humaines qui préoccupent tout citoyen. Enfin, conscients que nous avons notre part de responsabilité dans la situation présente de notre pays, nous nous sommes engagés sur une série d’actions en relation aux 13 thèmes considérés. Ce n’est pas que nous cesserons de prier, ni de prêcher mais notre but est d’adopter une attitude plus délibérée dans nos actions, convaincus que nous sommes de la valeur de notre exemple et de l’importance de notre participation citoyenne. Nous souhaitons que nos actions renforcent notre crédibilité et inspirent nos concitoyens, dirigeants et dirigés. Ce n’est qu’en mettant la main à la pâte que nous pourrons, nous aussi, bâtir Haïti.

Étant donné l’esprit ayant donné le jour à une telle initiative et compte tenu du contexte de la rédaction du présent document de vision, nous pouvons à juste titre le considérer comme une contribution citoyenne des églises aux efforts de relèvement et de construction nationale. En ce sens, il appartient désormais aux haïtiennes et aux haïtiens qui en feront, croyons-nous, le meilleur des usages pour le bien commun. Nous remercions tous ceux ayant contribué d’une façon ou d’une autre à sa rédaction et estimons qu’il est d’une importance capitale pour notre pays. Nous formulons le vœu qu’il représente un jalon historique dans la vie de notre nation et ouvre une réflexion nouvelle sur les voies et moyens pour l’érection de la nouvelle Haïti.



2. MISE EN CONTEXTE

En 1804, nos ancêtres fondaient la première république noire du Nouveau Monde. Pourtant, deux cents ans plus tard, nos frères et sœurs d'Haïti peinent encore à vivre comme des êtres humains, dignement et décemment, sur leur propre terre. Deux siècles plus tard, notre pays patauge encore dans les méandres du sous-développement et de la pauvreté chroniques, traînant à ses pieds, depuis 1986 notamment, le boulet d'une transition démocratique interminable. Depuis, notre pays accouche crise sur crise et connaît aventure sur aventure. Quel espoir reste-t-il encore pour notre chère Haïti ? Quel pays voulons-nous bâtir (ou continuer de bâtir, ou même rebâtir) pour nous-mêmes et pour nos enfants ?

Devant le constat accablant de notre échec collectif, un regroupement d'églises et d'organisations de la communauté protestante haïtienne (ci-après désignée comme « l'Église ») a décidé de lancer le présent appel sous le slogan « Ayiti n ap bati a ! ». Il s'agit d'un appel à la conscience de toute citoyenne et de tout citoyen de bonne volonté, principalement à celle des décideurs, pour freiner l'irréparable descente aux abîmes. Il s'agit d'une initiative citoyenne, spirituelle et non partisane, fondée sur les valeurs judéo-chrétiennes. C'est un élan du cœur en vertu duquel ces églises entendent élever la voix avec tous ceux qui veulent se rallier contre l'inacceptable. L'heure est grave et nous ne pouvons souffrir de rester silencieux et inactifs.

Nous voulons offrir à notre société le présent document de vision. Il ne s'agit ni de présenter un ensemble de revendications ni d'exiger un changement de gouvernement, et encore moins réclamer un quelconque partage de 'gâteau'. Notre démarche est plutôt d'articuler une vision nationale pour les 30 prochaines années, dans une perspective chrétienne, de formuler une série de recommandations et de prendre un certain nombre d'engagements citoyens pour amorcer le changement et y contribuer, d'ici 2050. Il s'agit donc de souligner, à l'encre forte, nos devoirs envers nous-mêmes et envers nos compatriotes haïtiennes et haïtiens et de nous atteler à la tâche résolument.

Tout cela pour dire que nous voulons aujourd'hui aller plus loin et, dans notre indignation du moment, exiger une autre Haïti : cette Haïti que nos pères voulaient bâtir, que leurs enfants n'ont pas su bâtir et qu'il nous incombe désormais d'ériger. Dans le cadre de la présente initiative, l'Église se propose de dresser un bilan et de continuer sur de nouvelles bases. Nous voulons d'abord reconnaître nos erreurs et nos errements, conscients d'être pleinement co-responsables de la situation de notre pays, soit par nos actes, soit par notre inaction, soit par nos paroles, soit par notre silence ou tout simplement par omission. En tant qu'autorité morale parmi tant d'autres dans notre société, l'Église entend ainsi prêcher par l'exemple et montrer que la voie de la restauration passe nécessairement par une repentance sincère et une reconnaissance honnête de ses fautes. « Si mon peuple sur qui est invoqué mon nom, *s'humilie...* »¹. Cette humilité n'est-elle pas un regard franc en nous-mêmes pour reconnaître toute la laideur et le caractère hideux de nos luttes, de nos égoïsmes, de nos cris d'arrogance, de nos querelles vaines et de nos compromissions ? *Mea culpa*, nous avons péché et l'Église veut être la première à le reconnaître !

¹ 2 Chroniques 7 : 14. Sauf indications contraires, toutes les citations bibliques sont tirées de *La Sainte Bible, Louis Segond, édition révisée de 1910*.

L'Église n'a, cependant, pas abandonné sa mission ! Il y a certes longtemps depuis que L'Église prie et œuvre pour un réveil citoyen, pour des leaders consciencieux et un développement intégral au bénéfice de toutes les couches de la population. Mais, cela ne suffit pas ; elle reconnaît être restée trop timide et trop peu engagée sur certains points d'intérêt général et veut aujourd'hui le reconnaître et clamer son engagement à l'action, à une action plus ciblée et plus concertée. Aujourd'hui, nous voulons prendre la truelle et faire un pas de plus en renouvelant notre engagement². Cet engagement porte sur un ensemble d'actions concrètes à entreprendre ensemble et qui, jointes à notre foi inébranlable au Dieu de la vie et de la liberté, contribueront à ce réveil citoyen et au changement tant souhaité par une majorité. Ici encore, l'Église veut prêcher par l'exemple avant de faire ses sermons. Tout en reconnaissant et en réitérant le rôle crucial que doit assumer l'État et la société civile pour la paix et la prospérité sociales, elle veut commencer par jouer sa partition et poser des actes capables de traduire sa 'conversion' et sa 'passion' à voir émerger sur ce bout de terre une nouvelle société pour un nouveau pays, une nouvelle Église et une nouvelle nation. Une Église fidèle aux idéaux bibliques de son chef Jésus-Christ mais aussi qui « donne à César ce qui est à César » et assume pleinement son rôle en étant 'sel et lumière'. L'Église a beaucoup parlé, elle veut maintenant agir beaucoup plus, et surtout mieux agir !

En s'engageant, l'Église ne renonce pas à sa mission première qui consiste à proclamer au monde l'amour de Dieu pour le salut et la restauration des cœurs brisés. Cependant, elle entend promouvoir un évangile de dimension intégrale qui dessert non seulement l'âme mais aussi le corps et les besoins les plus fondamentaux des humains, promouvant la vie dans toute sa plénitude³. L'Église reconnaît un aspect crucial de sa mission dans ces paroles du prophète Ésaïe : « Partage ton pain avec celui qui a faim, et fais entrer dans ta maison les malheureux sans asile ; si tu vois un homme nu, couvre-le, et ne te détourne pas de ton semblable. »⁴

Il faut dire que cette initiative entreprise par nous-mêmes, en Haïti, n'est certes pas la première de ce genre dans le monde. En effet, des églises ont lancé des initiatives pareilles dans plusieurs pays confrontés à des impasses sociopolitiques. C'est ainsi que les églises ont élevé la voix au Rwanda, au Zimbabwe, en Afrique du Sud et en Corée du Sud pour dire non à la déchéance et non à l'inacceptable. Ces initiatives ont porté du fruit et ces pays ont pu, dans la majorité des cas, redresser la barre. Un intéressant constat est à faire cependant. Dans tous les cas connus où les églises ont élevé la voix pour dire non et crier haro, leur crédibilité s'en est retrouvée renforcée. Et à chaque fois, la situation des pays concernés a connu un changement. Dieu a honoré leur fidélité et leur initiative a porté fruit.

Permettez qu'humblement, nous comparions notre démarche à celle du gouverneur visionnaire d'Israël, Néhémie, qui, au IV^e siècle avant Jésus-Christ, ayant constaté l'État de ruines et de désolation de Jérusalem, a crié sa colère, entrepris des démarches et mené des actions, avec prière et dynamisme, pour le relèvement de la cité de ses ancêtres. Dans un élan patriotique sans précédent, Néhémie a conduit des réformes spirituelles et morales et rallié plusieurs concitoyens à sa cause en disant : « Levons-nous et bâtissons ! »⁵ C'est un appel similaire que nous lançons aujourd'hui à tout haïtien et haïtienne de bonne volonté pour qu'ensemble, nous donnions vie à l'Haïti que nous bâtissons. Puisse le Seigneur nous accompagner et nous bénir dans cet engagement solennel cristallisé dans ce document et puisse-t-Il nous accorder la sagesse et le courage d'ériger, avec nos frères et sœurs de la société en général, cette Haïti que nous désirons !

- Les rédacteurs

² Proverbes 31 : 8-9 ; Luc 4 : 18-19

³ Jean 10 : 10

⁴ Ésaïe 58 : 7

⁵ Néhémie 2 : 18



3. Notre Constat – Une analyse contextuelle sommaire de la situation de notre pays aujourd’hui

a. Le pays que nos ancêtres ont voulu bâtir en 1804

Lorsque nos Pères Fondateurs nous ont légué une nation libre et indépendante, le 1^{er} janvier 1804, nous nourrissions de grands rêves pour nous-mêmes et pour le monde. Dans le préambule de l’Acte de l’Indépendance, l’Armée indigène avait déclaré son intention « d’assurer à jamais aux indigènes d’Haïti un gouvernement stable (...), de rendre le pays indépendant, et de jouir d’une liberté consacrée par le sang du peuple de cette île. » Ainsi, dès notre première constitution, nous exprimions notre volonté de vivre dans un « état libre, souverain et indépendant » dans lequel « les haïtiens sont frères » et où « l’égalité aux yeux de la loi est foncièrement reconnue »⁶. Il ressort donc clairement que nos textes fondateurs exprimaient déjà notre désir et notre intention d’ériger une société juste sur les ruines de l’esclavage et de l’oppression, de rendre effectif la liberté, l’égalité et la fraternité, et de jouer notre rôle de phare de la liberté et de la dignité humaine dans un monde encore fondamentalement esclavagiste.

b. Notre échec collectif, le pays que nous avons bâti jusqu’ici

Nous conviendrons tous que l’Haïti d’aujourd’hui n’est pas du tout celle que nous voulions bâtir au départ. Bien au contraire, le pays dans lequel nous évoluons de nos jours se révèle parjure de nos valeurs ancestrales. Un séisme socioéconomique, politique et moral a sapé les bases de notre nation, causant, dans ses fondements mêmes, des dégâts irréversibles. Haïti est semblable à une barque, sans voile ni gouvernail, qui vogue au gré du vent. Haïti se meurt et cessera d’exister si rien n’est fait.

La situation socioéconomique et politique actuelle

Notre pays est aujourd’hui un rêve brisé, pour ne pas dire carrément un cauchemar que nous vivons les yeux ouverts. Notre situation socioéconomique nous classe parmi les derniers de la planète et fait de nous – encore ce lugubre refrain – le pays le plus pauvre de l’hémisphère occidental. Les indices de notre état chronique de pauvreté morale et matérielle sont notoires.

Essentiellement, notre société fonctionne dans le non-respect des droits fondamentaux des citoyens, y compris leur droit à la vie, à la sécurité et à la propriété privée. La grande majorité de nos citoyens a un accès limité aux soins de santé⁷ et aux autres services de base. Nous connaissons une insécurité alimentaire criante sur fond de politique agricole et économique inexistante et de détérioration avancée de l’environnement. L’insécurité foncière que nous traînons depuis les premiers jours de la fondation de notre nation rend compliqué l’accès à la terre aux fins d’agriculture ou d’exploitation privée. Le XXI^e siècle retrouve les haïtiens dans une situation socio-économique de grande précarité. Nous importons une grande partie de nos biens de consommation, ce qui entraîne de graves déséquilibres à notre balance des paiements et la dépréciation accélérée de la gourde

⁶ Constitution impériale de 1805, Haïti

⁷ Le taux de mortalité infantile, suivant EMMUS VI 2016-2017, est estimé à 59 %.

par rapport au dollar américain. Nos principaux indicateurs macroéconomiques⁸ sont tous au rouge. Point besoin de souligner qu'un tel environnement n'est pas propice à l'investissement et à la création d'emplois pour l'amélioration du niveau de vie des habitants de notre pays. Aussi n'est-il pas surprenant que notre pays se retrouve à la traîne dans tous les grands rapports internationaux (Doing Business⁹, IDH¹⁰, etc.). Par-dessus tout cela, nous souffrons une situation de déliquescence morale se traduisant notamment par une corruption généralisée¹¹ et la non-gouvernance. Cette situation cause, chez nos fils et nos filles, une perte d'espoir en l'avenir, laquelle se traduit notamment par l'émigration massive de nos jeunes et la fuite de la grande majorité de nos cerveaux¹². Notre obstination dans le mal et notre incapacité à nous asseoir ensemble pour dialoguer nous ont valu trois occupations étrangères en un siècle et la perte graduelle de notre identité nationale et de notre fierté de peuple.

Une nation qui se cherche encore

Pourtant, deux cents ans après notre fondation, nous sommes encore une nation mue d'un sentiment de vocation à un destin particulier et qui se cherche encore. Au fond de nous-mêmes, nous nous sentons investis d'un dessein particulier et portons des germes de grandeur difficiles à détruire. Nous sommes encore en quête de ce destin collectif qui est le nôtre.

Avec une transition démocratique déjà vieille de plus de 30 ans, nous avons vainement tâtonné au cours de ces dernières années. Même lorsque certains progrès ont été accomplis, notamment en termes de mentalité politique et d'éveil de la conscience collective, à plusieurs égards, nous avons reculé au lieu d'avancer. Notre méfiance mutuelle et notre égoïsme viscéral nous ont portés à des tentatives infructueuses qui n'ont fait qu'empirer la situation. Un élément fondamental a manqué cependant : nous n'avons jamais pu nous asseoir ensemble pour nous autoévaluer, discuter et dialoguer. Nous avons fait le sourd. Il n'y a encore eu aucune tentative, même non réussie, de dialogue autour d'un projet commun et national. Le séisme de 2010 a constitué une tragédie qui aurait pu, étant donné l'ampleur de ses répercussions sur notre peuple, nous conscientiser et nous mobiliser autour de la recherche du progrès. Ce désastre aurait pu constituer une nouvelle opportunité de développement et de croissance. Mais hélas, nous avons perdu l'impulsion générée dans des querelles vaines et n'avons pas su nous élever en priorisant la personne humaine et notre pays commun sur l'intérêt égoïste et individuel.

Aujourd'hui encore, nous sommes en plein dans la crise. Les problèmes sont devenus chroniques et nous sommes sur le point de disparaître en tant que nation. Les symptômes de notre délitement moral et social sont avancés et notre pays se meurt littéralement. Prions pour que nos yeux s'ouvrent et que nos consciences s'éveillent pour que nous fassions ce grand sursaut national qui a trop tardé. Pensons à nos enfants qui nous

⁸ Le rapport de l'Indice de développement humain (IDH) 2018 du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) nous présente la situation de plusieurs indicateurs pour Haïti. L'espérance de vie à la naissance est de 65,8 années pour les filles et de 61,4 années pour les garçons, le revenu brut per capita est de \$1.400, le taux de mortalité infantile pour les moins de 5 ans est de 67 ‰, le nombre de lits d'hôpital pour 10.000 habitants est de 13, la couverture forestière est de 3,5% et la valeur des exportations et importations en pourcentage du PIB est de 75%.

⁹ Le rapport *Doing Business 2019* classe Haïti en 182^e position sur 190 pays tandis que celui de 2018 nous classait 181^e sur 190 pays.

¹⁰ Haïti occupe la 168^e place sur 189 pays dans le rapport de l'Indice de développement humain (IDH) 2018 du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). En reculant de 5 places par rapport à l'année précédente, le pays affiche l'IDH le plus faible de la Caraïbe et du continent américain en général.

¹¹ Transparency International, *Indice de perception de la corruption 2018*, Internet. Haïti est classée 161^e sur 180 pays.

¹² Un rapport du PNUD publié en 2005 estime que 80% des diplômés haïtiens vivent en dehors du pays. *Evaluation of UNDP Assistance to Conflict-Affected Countries*, by Carrol Faubert

regardent et dont nous ne pourrions fuir le verdict. Pensons au sacrifice de nos ancêtres pour nous laisser le précieux héritage dont nous jouissons aujourd'hui. Pensons à nos frères et sœurs de toutes les couches sociales qui s'attellent à survivre alors que nous hypothéquons nos chances de connaître le bien-être. Pensons au Créateur devant lequel nous devons tous comparaître et n'aurons pas d'excuses pour ne pas avoir fait le bien que nous aurions dû faire.

c. Les grandes causes de cet échec

Nous nous proposons d'examiner ici certaines des grandes causes de notre échec, sans pour autant entrer dans une analyse détaillée de la question. Pourquoi n'avons-nous pas réussi à bâtir l'Haïti que nous voulions ?

Le projet d'unité nationale n'a pas encore été réalisé

Le Congrès de l'Arcadia demeure, dans notre conscience de peuple, le symbole de l'unité que nous avons réalisée autour de notre conquête de la liberté. Cependant, nous n'avons pas su protéger et garder cette liberté obtenue au prix du sang. Nous avons failli à matérialiser cette unité de toutes les couches de la société nationale autour d'une vision commune pour le bien-être et le développement durable. À cet égard, nous aurions pu nous inspirer de notre devise nationale: « L'union fait la force » mais nous semblons ne pas encore y croire ! Dieu lui-même, dans la Bible, a reconnu cette vérité et y croit fermement. En effet, lorsqu'il a constaté l'unité de la première civilisation humaine ayant suivi le déluge autour du projet de construction de la tour de Babel, il s'est écrié : « Voici qu'ils forment un seul peuple parlant tous la même langue, et c'est là ce qu'ils ont entrepris de faire ! Et maintenant, quels que soient les projets qu'ils concevront, rien ne les empêchera de les réaliser. »¹³ Que de force nous détenons lorsque nous nous mettons ensemble ! Et que pourrions-nous d'ailleurs faire de valable en faisant cavalier seul ? N'est-ce pas dans une unité historique que nous avons rompu les chaînes de l'esclavage ? N'est-ce pas en nous unissant que nous avons conquis la liberté ? Il est donc impératif que nous nous unissions à nouveau pour rendre désormais effectif l'égalité et la fraternité¹⁴. Une telle unité ne verra pas le jour si nous refusons de déposer nos armes et d'oublier nos querelles pour nous asseoir et dialoguer. Nous ne faisons nullement référence ici aux initiatives conjoncturelles et politiques de dialogue entre factions hostiles mais d'une vraie conférence nationale rassemblant tous les secteurs de la société autour d'une table pour décider de l'avenir de la nation et de l'Haïti que nous désirons construire. Ces idées sont aujourd'hui très présentes dans notre quotidien de peuple et une conférence nationale devient de plus en plus indispensable pour évacuer les rancunes et les méfiances qui nous éloignent les uns des autres et empêchent toute collaboration. Nous avons besoin d'hommes et de femmes, d'une poignée de citoyens disposés à se sacrifier sur l'autel de l'intérêt commun et disposés à passer outre les querelles qui les divisent. Nous devons nous résoudre à prêcher par l'exemple et à faire le premier pas altruiste qui consiste à tendre la main vers l'autre et à l'écouter sincèrement pour comprendre son point de vue et réfléchir, avec lui, sans obstacle et sans haine, sur l'avenir de notre nation et de nos enfants, pour ensemble, identifier et découvrir les pistes de changement et de transformation. « Quand on ne consulte personne, les projets échouent, mais lorsqu'il y a beaucoup de conseillers, ils se réalisent. »¹⁵

¹³ Genèse 11 : 6, *Bible du Semeur*

¹⁴ Dans notre Acte d'indépendance, l'emphasis est clairement placée sur la liberté, plutôt que sur l'égalité et la fraternité, mais il est possible de déceler l'intention profonde des pères fondateurs dans des portions comme « *prendre les mesures qui doivent tendre au bonheur du pays* » et « *assurer à jamais aux indigènes d'Haïti un gouvernement stable* », etc. La Constitution de 1801, pour sa part, consacre l'égalité des citoyens en ses articles 4, 42 et 66 entre autres ; la Constitution impériale de 1805 mentionne clairement l'égalité et la fraternité dans ses articles 3 et 4 ; la Constitution de 1806 parle d'égalité en ses articles 3 et 5

¹⁵ Proverbes 15 : 22, *Bible du Semeur*

Le système politique et social corrompu hérité du colonialisme

Notre système politique et social actuel a été entériné, à des variations près, dans nos différentes constitutions et les divers régimes politiques qui se sont suivis après l'indépendance. Cependant, ce système qui connaît aujourd'hui ses vieux jours de décrépitude, ce système essoufflé, dépassé et exécré par tout un peuple, repose sur des valeurs négatives et rétrogrades qui ne nous ont pas permis de construire l'Haïti que nous voulions. Ce système est perpétué par des valeurs obscurantistes et néfastes comme l'individualisme égoïste, la compétition stérile, la question de couleur, de caste, le mensonge et la langue fourchue, l'exclusion et tant d'autres. Ce système qui est parodié par les histoires populaires de Bouqui et Ti Malice campe chaque Haïtien, chaque Haïtienne, en face de l'autre comme des compétiteurs engagés dans une lutte déloyale et des adversaires plutôt que comme des frères et des partenaires. Dans nos relations individuelles et collectives, nous cherchons toujours à rabaisser l'autre. Point besoin de dire qu'avec une société pareille, nos gouvernements n'ont pas pu apporter le mieux-être à la population. « Quand une nation n'est pas bien gouvernée, elle décline. »¹⁶

Depuis notre indépendance, en 1804, ce système politique et social que nous avons hérité du colonialisme nous a valu 52 présidents en 215 ans dont la plupart ont été soit assassinés au pouvoir, soit renversés, soit envoyés en exil, L'alternance politique, base de toute démocratie et le respect des règles du jeu démocratique n'ont pas été au centre de nos préoccupations. Au contraire, la poursuite aveugle de l'intérêt individuel au lieu du bien commun ainsi que les luttes pour le pouvoir du genre 'ôte-toi que je m'y mette' (ressemblant étrangement aux antagonismes artificiels ayant été entretenus par les colons entre les esclaves pour mieux les contrôler et les garder assujettis) nous ont enfermés dans un cycle infernal de violence et de crises politiques aux répercussions désastreuses sur le développement national.

Au cours des ans, ce système a donné lieu à diverses dispositions politiques ou sociales qui perpétuent l'exclusion et les inégalités comme par exemple, la valorisation très tardive du créole comme langue officielle du pays¹⁷, le grand clivage sociopolitique entre citadins et paysans, entre enfants nés dans le mariage et ceux nés en dehors du mariage¹⁸, la dichotomie entre le pays en dedans et le pays en dehors¹⁹, la question de la double nationalité constituant encore un mur de séparation entre frères et sœurs de sang, les régimes fiscaux injustes affectant paysans, travailleurs et classes ouvrières, le système éducatif à plusieurs vitesses, la pratique des « restavèk » qui constitue encore une forme de servitude et crée l'espace pour la violation des droits des enfants, la stigmatisation envers les personnes à capacités réduites, etc. ainsi que de nombreuses autres inégalités encore présentes dans notre société.

Nous ne pouvons ne pas évoquer la violence exercée au sein du tissu social du pays. Nous parlons non seulement de la violence visible et physique mais d'une violence plus subtile qui persiste chez nous. Il existe en effet, en plus des préjugés divers mentionnés plus haut, au sein-même des familles, de grandes animosités qui se transmettent au fil des générations : celles entre enfants de lits différents (« pitit kay » et « pitit deyò »), de statuts

¹⁶ Proverbes 11 : 14, *Bible du Semeur*

¹⁷ Après deux siècles, c'est seulement dans la Constitution de 1964 (article 35) que « l'usage du créole » est « permis et même recommandé » et jusque dans celle de 1987 (article 5) que le créole est reconnu comme la première des « langues officielles » du pays. De plus, ce n'est que le 4 décembre 2014 qu'a été créée l'Académie du créole haïtien.

¹⁸ Notre état civil reconnaissait, sur nos actes de naissance, deux types de citoyens, les citadins et les paysans. De même, il reconnaissait deux types d'enfants, les enfants légitimes et les enfants naturels dont les droits étaient différents.

¹⁹ Ceci est notamment visible dans diverses dispositions légales comme le Code rural de Boyer de 1826 et le Code rural de François Duvalier de 1962 qui s'apparentent, à bien des égards, aux dispositions coloniales d'antan.

différents (nationalités différentes), de genres différents, celles issues de conflits parentaux et familiaux, celles issues de conflits régionaux. Ces ressentiments transgénérationnels se traduisent au quotidien à travers les abus perpétrés par les adultes sur les enfants et par les figures d'autorité sur leurs subordonnés, entre autres les femmes, et finalement par la violence structurelle de notre société qui nie l'accès aux droits fondamentaux à ceux qui y ont droit.

Faute d'un engagement clair et radical pour extirper cette mentalité d'exclusion et de préjugés, nous maintiendrons encore pour longtemps la société et le système politique rétrograde que nous avons aujourd'hui. Il est impératif de nos jours de changer le cours de l'histoire et de faire nôtre cet appel à la repentance tiré du prophète Ésaïe : « Lavez-vous, purifiez-vous, ôtez de devant mes yeux la méchanceté de vos actions ; cessez de faire le mal. Apprenez à faire le bien, recherchez la justice, protégez l'opprimé ; faites droit à l'orphelin, défendez la veuve. »²⁰

La récurrence des mauvais choix économiques

Une autre cause majeure, bien qu'issue des deux précédentes est la répétition de mauvais choix économiques. Encore une fois, ces derniers reposent sur des valeurs négatives privilégiant l'intérêt particulier (et parfois même de l'étranger) sur celui de la majorité et les satisfactions immédiates sur celles de l'avenir.

La question foncière est peut-être l'exemple le plus criant de ces choix stratégiques que nos premiers leaders n'ont pas su faire et qui, avec le temps, compliquent notre vie de peuple en nous empêchant de nous élever vers le progrès et la prospérité. « Pour toute chose, en effet, il y a un temps opportun et une juste manière de procéder. »²¹ Là encore, sans un dialogue franc et inclusif, nous ne pourrions dégager une vision d'avenir qui nous permette de nous attaquer aux racines de ce problème. « Lorsqu'il n'y a plus de vision d'avenir, un peuple vit dans le désordre. »²²

L'acquiescement de la dette de l'indépendance a constitué une entrave non négligeable à l'épanouissement de la nation haïtienne. Sans entrer dans une analyse politique de cette décision du gouvernement haïtien, une vingtaine d'années après notre indépendance, il est clair que les ressources dépensées pendant plus d'un siècle au service de la dette représentent autant de programmes éducatifs, agricoles, sanitaires et sociaux qui n'ont pas pu voir le jour pour changer les conditions de vie des citoyens.

Nos choix économiques contre-productifs sont, comme nous l'avons souligné, motivés par les avantages à court terme et des intérêts individuels mesquins, plutôt que par une vision d'avenir sur le long terme, pour le bien collectif. Ainsi, nous avons choisi d'importer et de vendre au lieu de produire. Nous avons choisi de libéraliser notre marché au lieu de le protéger. Nous avons choisi de subventionner le carburant au lieu d'inciter les investissements dans l'énergie. Nous avons choisi de favoriser une minorité au lieu de favoriser la majorité²³.

Aujourd'hui encore, nous avons choisi d'accepter l'aide internationale sans nous interroger sur le comment et le pourquoi. Malgré les contributions de nombreux bailleurs et philanthropes, force est de constater que l'aide a entraîné des conséquences désastreuses

²⁰ Ésaïe 1 : 16, 17

²¹ Ecclésiaste 8 : 6, *Bible du Semeur*.

²² Proverbes 29 : 18, *La Bible en français courant*

²³ Voir à ce sujet l'intéressant ouvrage de Jeffry Odell Korgen & Vincent A. Gallgher, *The True Cost of Low Prices: The Violence of Globalization*

sur l'ensemble de la société. Pourtant, nous refusons de sortir de l'assistanat en nous donnant les moyens, en tant qu'État, de lutter contre la contrebande et percevoir les taxes nécessaires à l'autonomie financière du pays. Haïti est aujourd'hui devenue une république des ONGs, une nation qui mendie. Et cela ne semble nuire à qui que ce soit. Nous n'avons rien entrepris pour promouvoir la capacité que possèdent nos citoyens à contribuer, l'engagement des citoyens afin d'en tirer profit au bénéfice d'initiatives communes capables d'alimenter notre sentiment de fierté. Tout citoyen aurait pu et aurait voulu financer la route menant à son quartier avec quelques 'adoquins' et sa force physique.

Nous payons aujourd'hui cher les conséquences de ces mauvais choix.

La perte de repères moraux ayant mené à une crise sociale

La chute de la dictature a inauguré, en 1986, une ère d'espoir que la transition démocratique s'est évertuée depuis lors à concrétiser. Les haïtiens de l'après-Duvalier osaient croire en un nouveau pays et en l'émergence de leaders responsables, capables de construire l'Haïti que nous désirions.

Malheureusement, nous constatons que de plus en plus, nos frères haïtiens tendent à emprunter la voie du plaisir et des désirs matériels égoïstes, se concentrant uniquement sur leurs intérêts personnels. C'est la seule boussole qui oriente désormais les mentalités. Bien que l'Église et les autorités morales aient sans cesse appelé à l'amour, à la fraternité et à la paix, les gens ont perdu le chemin qui mène à ces valeurs importantes et sont donc tombés dans la confusion pour choisir de vivre dans une société gouvernée par le pouvoir, l'argent, le sexe et les intérêts.

La perte graduelle de ces repères moraux, l'irresponsabilité de nos dirigeants, jointes à divers facteurs politico-économiques et même sociétaux, a entraîné aujourd'hui une grave crise de société qui risque d'anéantir ce qu'il reste de notre nation, si nous persistons dans l'inaction. La perversion des symboles d'autorité (aînés, notables, certains métiers qui devraient susciter le respect, parents, leaders religieux, des institutions comme l'armée, l'école, l'Église, etc.), les valeurs positives foulées aux pieds, la destruction de la famille et une acculturation de plus en plus poussée, ont eu pour conséquence une profonde dérive sociale, cristallisée fondamentalement par l'éclatement de nos structures de base, familles, lakous et quartiers et par un '*devan pòt tounen dèyè kay*'. La voix du prophète résonne encore : « Malheur à ceux qui appellent le mal bien, et le bien mal, qui changent les ténèbres en lumière, et la lumière en ténèbres. »²⁴ Les relations familiales et de voisinage ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois et la séparation des familles, imposée par l'émigration, a entraîné la dégénérescence des mœurs. La violence s'est installée en maître. Ce que nous n'aurions pas espéré voir dans nos pires cauchemars est devenu notre quotidien. Le respect de l'autorité et l'honneur dû à nos symboles sociaux ont disparu pour céder la place à des bandits 'légaux'. Une démocratie au rabais a banalisé et profané ce qui était sacré chez nous. Le culte de l'argent facile a remplacé la valeur de la réussite par le travail. Les jeunes, en guise de devenir des artisans et professionnels responsables et compétents, se sont transformés en opportunistes et en chefs de gangs. Les groupes armés font désormais la loi sous la tutelle même de ceux chargés de nous conduire dans le chemin du droit. Le profil moral de ceux qui nous représentent en dit long ! Leaders, autorités publiques et bandits font bon ménage ! Ayant perdu tout sentiment moral, nous avons poursuivi la richesse sans le travail, le plaisir sans la conscience, le savoir sans le caractère, le commerce sans la moralité, la science sans l'humanité, la religion sans le sacrifice et la politique sans les principes²⁵.

²⁴ Ésaïe 5 : 20

²⁵ Liste généralement attribuée à Gandhi

Le silence de l'Église

L'Église était présente lorsque les choses commençaient à dégénérer. Certaines personnes au sein de l'Église ont aussi contribué, de manière consciente ou inconsciente, à la situation que nous vivons. Plus nous nous évertuons à comprendre la nature et la raison des injustices et des inégalités, plus nous nous identifions à ces dernières et devons, en certains points, admettre notre propre complicité, notre complaisance et la difficulté que nous éprouvons à être de ceux qui refusent le statu quo.

Pourtant, l'Église se devait d'élever la voix. Nous aurions dû naturellement suivre cette injonction de Lemuel le sage lorsqu'il ordonnait : « Ouvre la bouche pour défendre ceux qui ne peuvent parler, pour défendre les droits de tous ceux qui sont délaissés. Oui, parle pour prononcer de justes verdicts. Défends les droits des malheureux et des pauvres ! »²⁶ L'Église, comme les autres instances de la société, se reconnaît aujourd'hui co-responsable de la situation actuelle soit par action, soit par omission. Pour cela, elle veut prendre la décision de s'engager solennellement à œuvrer pour le changement et la transformation de l'Haïtienne et de l'Haïtien. Cette Haïti que nous voulons construire ne deviendra pas une réalité sans la contribution altruiste de chacun de ses fils et de ses filles, à commencer par ceux qui se réclament de l'Église.

Un appel solennel à une prise de conscience et à la repentance

Quoiqu'il paraisse, nous n'avons pas perdu notre sentiment de fierté, notre capacité à nous révolter et à élever notre voix contre l'inacceptable. Nous conviendrons que nous n'avons pas été abêtis au point de perdre la faculté de dire non ! Mais il faut que nous cessions de jouer au chat et à la souris, que nous nous arrêtions d'entretenir ce genre de relations dans lesquelles l'un gagne au détriment de l'autre, l'un perd parce que l'autre gagne, où dans lesquelles tout le monde perd. Pourquoi ne pas tous gagner ensemble ? Pourquoi ne pas nous évertuer à bâtir une société où chacun trouvera son compte ? Nous pouvons réussir ensemble si nous le décidons !

Comme Rachel qui « n'a pas voulu être consolée »²⁷ de la mort de ses enfants, nous refusons les solutions superficielles, les consolations d'une fausse espérance et les nombreuses promesses vides répétées au fil des ans. « Ils traitent à la légère le désastre de mon peuple, en déclarant : "Tout va bien, tout va très bien," alors que tout va mal. »²⁸ Comme Néhémie, dont le cœur a été saisi par la décrépitude de Jérusalem, nous voulons nous laisser toucher dans notre conscience et, mû par une sainte colère, élever la voix et, en tenant l'épée d'une main et la truelle de l'autre²⁹, travailler à rebâtir notre nation.

²⁶ Proverbes 31 : 8, 9, *Bible du Semeur*

²⁷ Matthieu 2 : 18

²⁸ Jérémie 6 : 14, *La Bible en français courant*

²⁹ Référence à l'attitude du peuple d'Israël, au moment de reconstruire les murs de Jérusalem, sous Néhémie. Ils travaillaient en restant sur le qui-vive contre leurs adversaires. Voir Néhémie 4 : 17



4. Notre Vision – Le pays dont nous rêvons et que nous désirons bâtir

Le pays que nous voulons encore bâtir

Notre vision pour le pays

Nous voulons exprimer ci-dessous, notre déclaration de vision pour cette nouvelle Haïti.

L'Haïti que nous bâtissons est un pays nouveau dans lequel, à l'horizon 2050 :

- Les responsables publics et privés font preuve d'amour pour Haïti et son peuple et incarnent les valeurs d'intégrité, de loyauté, d'équité, de justice sociale, de transparence et de reddition de comptes encourageant la participation et l'inclusion ;
- Règne la justice, dans le cadre d'un système judiciaire efficace, sain, approprié et sans interférence des autres pouvoirs ;
- Le contrôle du territoire national tout entier et la sécurité des vies et des biens sur toute son étendue sont garantis, créant ainsi un environnement propice au tourisme et à l'investissement local et étranger ;
- Les familles sont stables, responsables et jouent pleinement leur rôle pour le développement d'enfants et de jeunes protégés, épanouis et intégrés dans leur société. Le sport est un outil efficace de paix, de cohésion sociale et de développement pour les familles, en particulier les enfants, les adolescents et les personnes à besoins spéciaux ;
- Existe un système de santé physique et mentale fort, moderne et innovant, financièrement viable et universel, capable d'assurer à sa population un état de santé lui permettant de mener une vie socialement et économiquement productive ;
- Fonctionne un système éducatif inclusif, équitable et moderne garantissant à toutes et à tous l'accès à une éducation de qualité, respectant nos valeurs et notre culture ;
- L'économie est orientée vers la production nationale, assure le plein emploi, l'accès au crédit à la majorité de la population à des taux incitatifs et compétitifs et favorise le développement durable ;
- Est promue et pratiquée une agriculture respectueuse de l'environnement, moderne, productive, compétitive, apte à faire face aux besoins de la population, à créer des emplois et à générer des devises ;
- Les hommes et les femmes pratiquent un dialogue continu, vrai et franc, face à face, qui les portent à collaborer, à tous les niveaux ; les personnes vulnérables sont protégées et le travail est valorisé ;
- Tous les habitants ont accès aux services sociaux de base dans le cadre de lois et de normes adaptées ;
- L'environnement est sain, vivable et protégé, résilient aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles ;
- Chaque Haïtienne et chaque Haïtien, chaque famille, chaque communauté est un acteur de la protection civile dans le cadre d'un système national de GRD fonctionnel, bien géré et autonome ;
- Vivent des citoyens consciencieux qui aiment et valorisent leur nation et son patrimoine historique et culturel dans l'exécution de leurs devoirs citoyens.

Nos forces et les opportunités devant nous

Le Seigneur nous a gratifiés de nombreuses forces et opportunités à exploiter pour ériger le pays que nous bâtissons.

Notre jeunesse constitue un réservoir de forces et de talents et veut encore croire à une Haïti libre, fière et prospère, où elle se sent chez elle. Une part importante de notre Diaspora se donne déjà, dans tous les domaines et avec altruisme, pour le bonheur de nos frères et sœurs. Ils ont choisi d'être et de rester Haïtiens, Haïtiennes, envers et contre tout. Notre terre regorge de ressources dont la nature nous a gratifiés, nous avons un pays que d'autres envient, nous sommes un peuple naturellement intelligent, héritier d'un passé exceptionnel et d'une culture richissime. Le rêve de nos ancêtres est encore vivant en chacun de nous. Les grands idéaux de liberté et de justice sociale, semés dans notre conscience collective par nos Pères Fondateurs, peuvent encore y germer et porter fruit. Ce rêve vit encore, malgré le fait que notre histoire reste relativement mal connue de nos frères et sœurs. Nous ressentons encore l'indicible courroux de Toussaint et de Dessalines devant l'injustice et le mal.

De plus, nous avons l'opportunité historique de nous engager, devant la gravité de notre condition actuelle, pour ne pas subir le verdict négatif des générations à venir. Nous ne pouvons rester passifs mais nous le devons à nos ancêtres, à nos enfants, à nous-mêmes et à Dieu. Nous avons aussi la responsabilité et la capacité chrétiennes d'agir, fortifiés de nos talents et de notre foi en Dieu, en dignes héritiers de Néhémie qui avait choisi de ne pas rester passif. « Va avec cette force que tu as, et délivre Israël » avait dit l'ange à Gédéon.³⁰ Nous représenterons une force non négligeable si nous décidons, aujourd'hui de faire la différence. Nous devons commencer par comprendre que bon chrétien signifie forcément bon citoyen. N'est-ce pas sur les valeurs chrétiennes de l'intégrité, de l'altruisme, de la générosité, du pardon, de la diligence, du courage et de l'amour que se sont édifiées toutes les nations qui prospèrent aujourd'hui ?

b. Les valeurs-fondements de la nation que nous bâtissons

Notre vision est fondée sur les valeurs suivantes :

Éthique et respect de la vie

« Je suis venu pour que les humains aient la vie et l'aient en abondance. »³¹

La nation que nous bâtissons est érigée de fait sur les valeurs morales et chrétiennes ayant orienté la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen. Ce sont ces valeurs que nous appelons ici éthique qui sous-tendent le développement de tout pays, mettant en avant le respect de la vie, la justice, l'importance de la famille, du respect de l'autorité, de la souveraineté, de l'intégrité et de la propriété privée, entre autres. C'est avec une telle éthique que l'Haïtien deviendra auteur de son être aussi bien qu'architecte de sa nation.

Liberté et souveraineté

« Vous avez été appelés à la liberté. Seulement ne faites pas de cette liberté un prétexte pour vivre selon les désirs de votre propre nature. Au contraire, laissez-vous guider par l'amour pour vous mettre au service les uns des autres. »³²

³⁰ Juges 6 : 14

³¹ Jean 10 : 10, *La Bible en français courant*

³² Galates 5 : 13, *La Bible en français courant*

La liberté est le principe qui régit l'autodétermination au niveau individuel et collectif. Les citoyens de cette nation sont libres et jouissent de leurs droits fondamentaux. Nous insistons sur les libertés que nous accordent le Créateur, la Constitution et la Loi.

La nation que nous bâtissons est libre et indépendante. Elle est souveraine tout en restant ouverte aux autres. Une nation souveraine ne reçoit aucun diktat d'une autre mais décide unilatéralement de son présent et de son avenir suivant les normes qu'elle s'est fixée. Nous reconnaissons cependant que le contexte interdépendant dans lequel nous évoluons exclut une souveraineté absolue et aucune nation ne peut se garder d'entretenir des relations positives avec les autres. C'est pourquoi nous reconnaissons en même temps que notre nation ne doit pas s'isoler mais elle doit être ouverte aux autres et collaborer avec elles en vertu des principes de fraternité et d'harmonie qui doivent unir les peuples.

Unité et solidarité

« Dieu a disposé le corps (...) afin qu'il n'y ait pas de division (...) mais que les membres aient également soin les uns des autres. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; si un membre est honoré, tous les membres se réjouissent avec lui. »³³

La nation que nous bâtissons doit être unie et solidaire. Notre devise nationale « L'union fait la force » nous indique cette solidarité. C'est dans la solidarité que, comme l'histoire le rapporte, le drapeau a été créé, comme fruit de l'union des noirs et des mulâtres. Aujourd'hui, une telle solidarité doit immanquablement nous pousser à réaliser l'union des sœurs et des frères haïtiens, de toutes les origines et de toutes les conditions. Il est malsain et même dangereux de construire une vision sur la stigmatisation et l'exclusion. Parce qu'au final, bien que différents, nous sommes tous frères.

Justice

« Pour gouverner, tu t'appuies sur la justice et le respect des lois. »³⁴

La notion de justice va au-delà d'une simple réforme du système judiciaire pour désigner le principe même qui doit gouverner notre nation et qui, selon les psaumes (voir le passage ci-dessus), régit le règne-même de Dieu. Ainsi compris, la justice ne consiste pas simplement au fait de punir l'injuste mais de rendre la vie équitable et de rectifier les relations. Cette justice est, d'une part, notre justice personnelle et, d'autre part, une justice sociale ; les deux sont imbriquées.

Le rôle de tout système gouvernemental ne se résume pas simplement à rendre plus tolérable la vie des victimes de l'injustice mais de la rectifier par des relations justes et respectueuses, par la promotion de leurs droits fondamentaux et par la justice sociale. Cette justice ne peut être séparée de la bonté et de l'humilité, autrement elle devient dure et arrogante. « Ô homme, (...) ce que l'Éternel demande de toi, c'est que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, et que tu marches humblement avec ton Dieu. »³⁵

Travail

« Le cultivateur, de même, doit commencer à travailler dur s'il veut récolter ; mais, d'autre part, c'est à lui, qui a peiné, de jouir en premier des fruits de la terre. »³⁶

³³ 1 Corinthiens 12 : 24-26

³⁴ Psaumes 89 : 15, *Parole de vie*

³⁵ Michée 6 : 8

³⁶ 2 Timothée 2: 6, *Parole de vie*

La nation que nous bâtissons sera le fruit du travail diligent de ses fils et de ses filles. On ne peut d'ailleurs rien construire sans travail. C'est dans le labeur que nous avons édifié ce bien commun dont nous jouissons aujourd'hui et c'est dans le labeur que nous en ferons notre fierté. Le travail, c'est la sueur de nos fronts, le sang de nos veines et la constance dans l'effort. C'est un principe de vie qui reconnaît que rien n'est gratuit mais tout s'obtient par le sacrifice et l'abnégation. C'était la philosophie de nos Pères Fondateurs, ce doit être la nôtre aujourd'hui.

La nation que nous bâtissons est aussi une nation qui travaille. Notre diligence doit être exemplaire et c'est sans regret que le citoyen devra vouloir mettre la main à la pâte. Cette éthique du travail nous portera à refuser l'argent facile. Elle nous portera à nous nourrir et à nous donner du travail avec l'assurance que Dieu fera « prospérer l'ouvrage de nos mains ! »³⁷

La nation que nous bâtissons travaille vers le progrès. Inspirés par nos prédécesseurs, nous voulons construire sur ce qu'ils ont laissé pour faire mieux et aller plus haut, plus loin. Parlant de progrès, Haïti a souscrit aux 17 objectifs de développement durable (ODD) pour 2030. Ces ODD représentent l'une des nombreuses manières pour nous de définir nos objectifs et de tracer la voie que nous voulons emprunter pour améliorer la vie de nos concitoyens.

Responsabilité, transparence et reddition de comptes

« Ce qu'on demande à des responsables, c'est d'être fidèles. »³⁸

La nation que nous bâtissons est une gardienne responsable des ressources que le Créateur lui a confiées. Pour cela, elle devra en disposer avec sagesse pour le bien de la communauté, elle devra en faire le meilleur usage possible et devra rendre des comptes avec honnêteté et transparence. Être responsable, c'est savoir qu'Haïti appartient à tous ses enfants, c'est savoir que tous y ont droit, c'est savoir que les dirigeants sont redevables envers les dirigés et c'est savoir que les ressources nationales, matérielles ou immatérielles ne serviront pas au détriment de la collectivité ou de l'environnement.

Famille

« Il faut que chaque mari aime sa femme comme lui-même, et que chaque femme respecte son mari. Enfant, (...) respecte ton père et ta mère (...) et vous, [parents], n'allez pas irriter vos enfants par votre attitude. »³⁹

La nation que nous bâtissons repose sur la famille. Nous reconnaissons que nos communautés sont constituées essentiellement de familles qui, elles-mêmes, regroupent des individus et nous demeurons sensibles au fait que nombre de ces familles sont monoparentales. Pour autant que les familles sont fortes et promeuvent le respect, l'amour, l'honnêteté et l'entraide, elles resteront des creusets de formation pour nos citoyens et mèneront au pays que nous désirons. Renforcer la famille et veiller à sa protection est l'une des conditions de l'émergence des citoyens de demain qui bâtiront l'Haïti prospère de l'avenir.

Pour mettre en œuvre ces valeurs

Notre vision, telle qu'exprimée ci-dessus, tendra finalement vers le *shalom*. Ce concept

³⁷ Psaume 90 : 17, *Bible du sèmeu*

³⁸ 1 Corinthiens 4 : 2, *Parole de vie*

³⁹ Éphésiens 5 : 33 ; 6 : 2, 4, *La Bible en français courant*

biblique désigne, le plus souvent, un état de bien-être, de tranquillité, de prospérité et de sécurité au sein d'une communauté humaine. Il s'agit d'une situation dans laquelle les conflits, les querelles et les tensions sociales sont surmontées et où règne une harmonie et une entente délibérées. Le *shalom* est avant tout une manifestation de la grâce divine. *Shalom*, c'est quand l'image divine est reconnue, protégée et cultivée en chaque être humain. C'est la vision qui a été établie dès le Jardin d'Éden et la restauration que Dieu désire pour toute relation brisée. Elle est exprimée dans cette déclaration de l'Ancien Testament : « Ils habiteront chacun sous sa vigne et sous son figuier, et il n'y aura personne pour les troubler. »⁴⁰ *Shalom*, c'est un contexte de sécurité, de bonheur et de paix parfaite.

Ces valeurs ne pourront être appliquées que par un engagement et un consentement personnels, collectifs et intentionnels. Elles seront internalisées dans notre subconscient, promues dans nos relations, partagées au moyen des divers canaux de communication existants et mises en pratique dans l'Église et dans la société pour que nous aboutissions à un nouvel état, un nouveau pays. Nous nous engageons à les vivre dans nos relations quotidiennes, à les prêcher et à les défendre. Rien de moins qu'un tel degré d'engagement n'attirera sur nous et notre nation la bénédiction divine.

c. Le mandat de l'Église

Un rôle prophétique

L'Église est appelée à jouer un rôle prophétique dans ce monde. Une telle vocation implique qu'à l'instar des prophètes de l'Ancien Testament qui avaient la responsabilité de transmettre des messages divins à leurs compatriotes, elle servira de conscience à ceux vers qui Dieu l'a envoyée. Loin de se contenter de communiquer leur message, les prophètes d'antan avaient aussi la charge de les vivre pour leurs contemporains, leur servant de signes vivants de la volonté divine pour leur génération. Un tel mode de vie était loin d'être confortable puisqu'il allait à l'encontre des conformismes et des silences. Le prophète était investi d'un véritable fardeau dont il ne pouvait se défaire s'il ne parlait pas. « Si je dis : (...) je ne parlerai plus en son nom, il y a dans mon cœur comme un feu dévorant qui est renfermé dans mes os. Je m'efforce de le contenir, et je ne le puis. »⁴¹ L'Église est donc investie d'une mission prophétique, ayant été appelée à parler et à vivre l'Évangile de Jésus-Christ, dans nos communautés et dans notre pays. Loin de nous l'idée de rester les bras croisés à constater la déchéance de notre nation. Il nous appartient d'élever la voix pour avertir la nation et de marcher en modèles de la volonté divine.

La Bible nous présente plusieurs cas où les prophètes eux-mêmes ont manqué de jouer ce rôle et de s'impliquer dans les problèmes que confrontait la nation d'alors. L'un d'eux se retrouve dans le livre du prophète Ézéchiël où l'Éternel déclare : « Vous, prophètes, vous n'êtes pas montés pour colmater les brèches, vous n'avez pas construit de rempart tout autour de la communauté d'Israël pour qu'elle puisse résister dans la bataille au jour de l'Éternel. »⁴² Ainsi voyons-nous que la protection du peuple d'Israël ne dépendait pas simplement de ses gouvernants et militaires mais aussi de l'activité spirituelle de ses prophètes. De même, les voix prophétiques d'aujourd'hui, dans l'Église, serviront, elles aussi, de « rempart » pour la nation haïtienne.

Dans leur livre *Personal Faith, Public Policy*, Tony Perkins et Harry R. Jackson Jr. nous présentent cinq manières de jouer ce rôle prophétique :

⁴⁰ Michée 4 : 4

⁴¹ Jérémie 20 : 9

⁴² Ézéchiël 13 : 5, *Bible du Semeur*

1. *En menant une vie de justice.* L'Église doit posséder des témoignages forts, individuels et personnels de victoire dans les domaines où elle veut offrir de l'aide aux autres. Il ne suffit pas d'ouvrir la bouche mais de donner l'exemple.
2. *En pratiquant de bonnes œuvres.* L'Église est d'abord appelée à servir la nation avant de pouvoir la confronter de façon crédible. Elle doit non seulement défendre les pauvres et les opprimés mais aussi répondre à leurs besoins de façon personnelle et collective.
3. *En entreprenant les campagnes nécessaires.* L'Église doit se soucier de la perception de ses actes par la nation. L'épître aux Romains nous apprend que « Ce qui est bien pour vous ne doit pas devenir pour d'autres une occasion de critiquer. »⁴³ Il faut donc développer des campagnes pour surmonter les stéréotypes employés par nos opposants pour nous diviser.
4. *En priant bien.* Nous devons apprendre à prier et à pardonner à nos ennemis. Si nous laissons l'amertume s'installer dans notre vie, Dieu ne nous utilisera pas pour apporter la conviction de l'Esprit Saint sur notre pays.
5. *En prononçant les paroles qu'il faut.* Nous devons parvenir à dire la vérité dans l'amour⁴⁴.

Un rôle social et historique

La transformation offerte par l'Évangile est destinée à tous les aspects de l'existence. Rien ne devrait échapper à son action transformatrice parce que rien n'est épargné par le péché. Et si rien n'est épargné, tout doit être sauvé. C'est le fondement même de ce que beaucoup appellent une mission holistique, complète. Il suffit de lire les journaux pour s'apercevoir que la transformation complète est une nécessité. Chaque jour nous entendons parler de violence, de pauvreté, d'oppression, de corruption, de famines. Chaque jour nous entendons les récits de gens qui ne peuvent trouver du travail ou qui vivent en marge de la société. Chaque jour nous voyons le péché s'immiscer dans tous les aspects de notre existence. Le péché ne se limite pas à la sphère personnelle ou privée, il est structurel et systémique. Les nombreux miracles que Jésus a opérés pendant son ministère illustrent bien cette transformation complète. Chaque miracle est bien plus qu'un miracle ; c'est une leçon fondamentale sur la nature des gens, sur leurs besoins primaires et sur la manière dont Dieu leur répond.

Nous rejetons l'hérésie tragique d'un évangile réduit, limité seulement au salut personnel. Au contraire, notre Évangile est hautement politique, économique, social – il faut que tous les aspects de nos vies et de nos sociétés soient convertis. En fait, ce ne sont pas seulement les peuples mais les nations, les principautés et les puissances qui doivent au final se repentir et faire volte-face.

L'Église, dans ce sens, exerce avec les autorités de ce monde un mandat commun. Dans la création, Dieu a placé les hommes faits à son image pour une raison bien précise. Nous avons, de concert avec tous les êtres humains et tous les pouvoirs temporels, le mandat de gérer et de protéger la création, d'amener l'ordre dans la création et de la rendre fructueuse.⁴⁵ Cet aspect temporel est cristallisé, entre autres, dans les 17 aspirations des Objectifs de développement durable des Nations-Unies, lesquels sont une stratégie, entre plusieurs, pour aborder les questions sociales, politiques et économiques de notre monde.

⁴³ Romains 14 : 16

⁴⁴ Éphésiens 4 : 15 ; Matthieu 5 : 37

⁴⁵ Genèse 2 et 3

Nous avons aussi la responsabilité commune, dans la création déchue, du mandat divin de restreindre le mal, de protéger les hommes de l'oppression et de l'exploitation, de garantir la justice et de récompenser ceux qui font le bien⁴⁶. Par conséquent, nous collaborons de gaîté de cœur avec tout gouvernement qui réalise le mandat suivant pour la réalisation de ces objectifs divins. Toutes les fois que les royaumes de ce monde contrarient les buts de Dieu dans l'un quelconque de ces objectifs, nous plaidons pour le changement et résistons à leur pouvoir, quelles qu'en soient les conséquences et répercussions sur nos intérêts. C'est avec un courage et une intégrité inspirés par l'Esprit et non dans l'intimidation que nous élevons la voix par devant les gouvernements. Pour reprendre une formule issue du programme de Vinoba Bhave, fils spirituel de Gandhi, qui avait repris les trois idées principales de Tolstoï dans *Le Royaume des cieux est en vous, ensemble, avec les gouvernements, nous cherchons à « purifier les esprits et les cœurs », à « transformer les existences » en faisant disparaître les haines entre les diverses classes sociales, et à « changer et révolutionner la société. »*⁴⁷

Un rôle d'inspiration – La conviction que nous pouvons encore bâtir notre pays

En tant qu'Église, nous croyons et agissons. En tant qu'Église, nous nourrissons aussi l'espérance. Nous attendons l'intervention divine. Lorsque nous reconnaissons la dimension spirituelle de la pauvreté et de l'injustice, nous servons dans l'expectative des miracles de Dieu. La foi du peuple est finalement la conséquence d'une œuvre de l'Esprit – et non pas seulement du témoignage humain. Le Saint-Esprit convainc le monde de péché et de la vérité de l'Évangile, Il réveille le peuple à travers des rêves et des visions, Il incite les gens à avoir faim et soif de la justice et de la guérison et bénit le peuple avec la guérison et l'abondance.

Puisque nous croyons en ce Dieu transcendant qui a tout créé et qui nous a rachetés, nous vivons dans l'espérance et dans une attente vivante. Nous nous attendons au miracle. Nous prions et agissons certes, mais nous le faisons avec l'espérance certaine que Dieu surgira pour intervenir dans les situations impossibles. Nous sommes confiants que Dieu a finalement le règne sur les structures humaines et même les forces du mal. Nous savons que Dieu ne sera pas éternellement patient devant le mal. Nous savons qu'il y aura un jour de reddition de comptes, un jour où la justice sera manifestée au grand jour. Nous prions et œuvrons pour que la volonté de Dieu se fasse sur la terre comme au ciel. Sans être surpris de la souffrance et de l'opposition présentes, nous anticipons la victoire finale de Dieu. En attendant cet ultime dénouement, l'Esprit de Dieu nous donne les raisons de partager avec les autres l'espérance qui nous habite.⁴⁸

La lecture des Écritures et l'intelligence de sa vision spirituelle ouvrent la voie à d'autres perspectives dans la guérison des fractures de notre nation. La logique du monde nous apprend que c'est avec le pouvoir, l'argent, la force et l'influence que le changement est matérialisé. La logique de l'Évangile soutient au contraire que « ce n'est ni par l'épée ni par la lance que l'Éternel sauve. Car la victoire appartient à l'Éternel. »⁴⁹ Il est certes difficile de vivre l'espérance dans ce monde sans la confondre avec l'optimisme et le succès. Mais c'est elle qui nous permet de nous approprier ces paroles inspirées : « Voici, je vais faire une chose nouvelle, sur le point d'arriver : Ne la connaîtrez-vous pas ? Je mettrai un chemin dans le désert, et des fleuves dans la solitude. »⁵⁰

⁴⁶ Romains 13 : 2-4

⁴⁷ Léon Tolstoï, *Le Royaume des cieux est en vous*, 1893

⁴⁸ 1 Pierre 3 : 15

⁴⁹ 1 Samuel 17 : 47

⁵⁰ Ésaïe 43 : 19



5. NOS RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES À LA NATION

Nous lançons ici un vibrant appel à la Nation pour l'avènement des conditions propices à la réalisation de notre vision. Notre intention n'est pas de rédiger une pétition (plusieurs existent déjà), ni de rallier des citoyens autour d'un nouveau parti politique, ni même de les porter à prendre des décisions conjoncturelles pour une simple amélioration de la situation sociale. Nous voulons plutôt mettre l'État et la société civile devant leurs responsabilités fondamentales et exiger qu'ils jouent pleinement leur rôle pour le bien commun de la nation. L'Église inspire, prescrit, encourage et exige sur l'autorité de la Parole de Dieu et de la loi.

a. Pour un État qui joue son rôle constitutionnel et moral

Nous n'exigeons de l'État que ce à quoi il s'est engagé dans les documents fondamentaux de la nation (particulièrement la Constitution du 29 mars 1987, amendée le 9 mai 2011). Ni plus ni moins. Ah ! Si l'État pouvait simplement respecter la constitution qu'il s'est librement donné ! Que de choses auraient changé ! Nous plaçons donc pour un état qui joue pleinement son rôle constitutionnel et moral, pour un état souverain, indépendant, libre, démocratique et social.

Son rôle de gardien des valeurs nationales

Dans le contexte actuel de crise des valeurs, d'effondrement des valeurs et de disparition des repères collectifs, l'État est appelé, plus que jamais auparavant, à jouer, aux côtés des forces vives de la société, un rôle de gardien des valeurs nationales. Les mots ne sont pas assez forts pour dénoncer la sérieuse perte de valeurs que connaît notre société. Et pourtant ces dernières n'ont jamais été aussi souvent invoquées, que ce soit pour conforter notre modèle social ou pour justifier certains choix politiques.

Son rôle de garant de la souveraineté de la nation

Dès son article premier, la Constitution établit qu'« Haïti est une république, indivisible, souveraine, indépendante, libre, démocratique et sociale. » Il appartient à l'État de travailler à rendre cette déclaration effective.

Son rôle de garant d'une société juste pour les filles et les fils de la nation

Ici encore, nous n'exigeons rien que ce qui est écrit dans notre loi-mère. « L'État a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme. »⁵¹ « La liberté individuelle est garantie et protégée par l'État. »⁵² La liberté d'expression est garantie selon l'article 28. La liberté de conscience selon l'article 30. La liberté de réunion et d'association selon l'article 31.

Le droit à l'éducation selon l'article 32. La liberté du travail selon l'article 35. La protection de la propriété privée selon l'article 36. Le droit à l'information selon l'article 40. Le droit à la sécurité selon l'article 41. La liberté économique selon l'article 245. Ces

⁵¹ Article 19 de la Constitution

⁵² Article 24 de la Constitution

droits des citoyens sont assortis de devoirs énumérés à l'article 52, car la justice emporte un sain équilibre entre les droits et les devoirs. La protection des étrangers est garantie selon l'article 54. La protection de la famille finalement, comme « base fondamentale de la société » selon l'article 259.

b. Pour le réveil de la société au sens large

Le patriotisme et le service civique

L'amour de la patrie est une vertu qui est devenue trop rare, aujourd'hui. Notre société, ayant graduellement perdu cette valeur, tend à voir Haïti comme une terre de transit dont il faut jouir sans penser à demain. Ce qui fait que, de nos jours, nos citoyens pratiquent un sauve-qui-peut généralisé qui va même au détriment du bien commun. Pourtant, le prophète Jérémie a déclaré aux juifs déportés hors de leur terre natale : « Recherchez le bien de la ville où je vous ai menés en captivité, et priez l'Éternel en sa faveur, parce que votre bonheur dépend du sien. »⁵³ Il est temps que nous nous engagions à servir notre communauté, à maintenir nos quartiers propres, à pratiquer le service civique et l'entraide. Seule une attitude d'amour de la patrie et d'engagement civique nous donnera la crédibilité morale pour plaider en faveur d'un système de santé, approvisionnement électrique adéquat, etc. C'est ce que nous devons faire au lieu d'opter pour des solutions personnelles et de court terme.

L'engagement au dialogue dans un climat de paix et de tolérance

« En ce jour-là, dit l'Éternel des armées, vous vous inviterez les uns les autres sous la vigne et sous le figuier. » Zacharie 3 : 10. C'est une belle image biblique du dialogue et de l'harmonie dans un climat de tolérance et de paix. Nous sommes encore loin de cet idéal social et chrétien car, à aucun moment, nous n'avons fait un effort intentionnel d'enseigner à nos enfants à se parler pour construire et avancer, à résoudre leurs conflits de manière pacifique et à réfléchir à des solutions collectives au lieu de réussites personnelles. Aussi n'est-il pas étonnant que nous ayons affaire, dans toutes les sphères de la société, à des leaders personnels et égoïstes, incapables de s'élever au-dessus de la mêlée pour envisager l'intérêt de la société par-delà leurs avantages personnels et immédiats. C'est dans le dialogue que nous pourrions nous parler, nous écouter et nous comprendre. C'est dans le dialogue que nous pourrions envisager l'avenir que nous voulons, le pays que nous voulons édifier et les sacrifices à consentir ensemble pour le faire. Pour répéter Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU, « la *tolérance* est une vertu qui rend la *paix* possible », cette paix indispensable pour l'érection de l'Haïti que nous revendiquons.

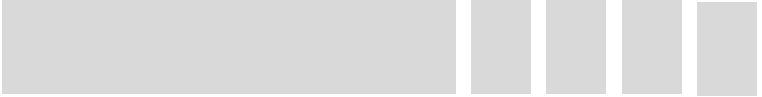
Dans les Béatitudes, Jésus a dit que ceux qui seraient appelés enfants de Dieu sont ceux qui procurent la paix. Nous sommes appelés à jeter des ponts entre les communautés, personnes, familles et cœurs divisés au lieu d'ériger des murs. Si nous cheminons avec le Dieu de la réconciliation, nous serons des artisans de paix. Les artisans de la paix sont ceux que les autres percevront comme portant en eux le caractère de Dieu.

La vigilance citoyenne et la reddition de comptes

« Tout ce que l'on demande à un gérant, c'est d'être fidèle. »⁵⁴ La vigilance citoyenne est une action que peut et doit mener chaque citoyen responsable. Elle est une forme d'action parmi d'autres qui permet à chacun de s'impliquer dans sa communauté, dans sa sphère d'influence et dans son voisinage. La participation bénévole des citoyens et citoyennes est utile à la protection de l'environnement, à l'exercice d'une pression saine sur les responsables, à l'exigence de reddition de comptes et à l'amélioration globale de la qualité de vie.

⁵³ Jérémie 29 : 7

⁵⁴ 1 Corinthiens 4 : 2, *Bible en français courant*



6. LES SECTEURS CONSIDÉRÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT DE VISION

I. La santé physique et mentale

Nos constats : Nos constats pour le secteur de la santé en Haïti sont multiples. Nous voyons d’abord la faible organisation de la profession médicale. Nous évoluons avec l’absence d’un ordre des médecins, dans un contexte de perte des valeurs morales et éthiques de la profession liées à la banalisation de la vie durant ces 20 dernières années. Ensuite, le système de santé évolue dans une faible gouvernance, qui se traduit par un manque patent de leadership du MSPP et des structures de santé. De plus, la politique de santé de l’État Haïtien n’est pas appliquée de manière intégrée et/ou intégrale. Les organismes, structures et autorités d’exécution, de régulation et de supervision sont inefficaces ou absents. Les ressources, tant humaines que financières, sont mal gérées. La corruption bat son plein dans le secteur, sur fond d’absence de système d’évaluation et de non-application des protocoles de standardisation des normes et des soins. Au niveau du financement du système de santé, force est de constater que la santé est largement sous-financée. La rubrique santé ne représente du budget national, que 4,3% ⁵⁵ un sous-financement qui entraîne une mauvaise rémunération des ressources humaines, un manque de matériel, des problèmes au niveau de la logistique des intrants entraînant des ruptures répétées de certaines ressources nécessaires à l’offre de services de santé primaire à la population. De plus, ce défaut de financement mène à un manque d’autonomie et une trop forte dépendance de la coopération externe. A cause de cela, l’État devient incapable d’assurer la couverture universelle en soins de santé et de les rentabiliser même en offrant, à l’exemple de certains pays, le tourisme médical. En termes de gestion des ressources humaines, nous avons des faiblesses de qualité technique au niveau du personnel soignant et administratif. Nous connaissons un manque de ressources humaines pour assurer la couverture universelle en matière d’offre de soins de santé à la population. Nos ressources humaines sont mal réparties et mal rémunérées. Leur absentéisme entraîne un mauvais fonctionnement des services existants. Pour ce qui regarde l’accès, la couverture territoriale et les infrastructures, plusieurs de nos communes sont dépourvues de structures sanitaires. En ce sens, le Plan directeur de santé 2012-2022 n’a pas encore atterri. Nos infrastructures sont mauvaises avec des structures de soins inappropriées ne répondant pas aux normes minimales de santé publique ou de sécurité pour la plupart, et mal ou peu équipées. Les maladies mentales sont négligées, avec seulement deux centres psychiatriques publics situés à Port-au-Prince et très peu de centres privés. Finalement, il faut souligner la sous-exploitation du partenariat public-privé mis en place au milieu des années 80.

Notre vision : Notre vision est de voir, à l’horizon 2050, un système de santé physique et mentale fort, moderne et innovant, financièrement viable, universel i.e. capable d’assurer à l’ensemble de la population haïtienne y compris ses couches les moins nanties un état de santé qui lui permette de mener une vie socialement et économiquement productive.

Nos recommandations à l’État : Nous recommandons vivement à l’État haïtien, conformément à l’ODD 3 et aux engagements pris dans notre constitution et nos lois, d’entreprendre les actions suivantes, dans les sept domaines susmentionnés :

⁵⁵ Projet de loi de finances rectificative, exercice 2016-2017 (4,4% alloués à la santé) et Loi de finances de l’exercice 2017-2018 (4,3% alloués à la santé)

a. **L'organisation de la profession médicale**

- Promouvoir la création et le maintien d'un ordre pour chaque discipline médicale (médecins, pharmaciens, infirmières, technologistes médicaux, etc.) ;
- Encourager et renforcer les différentes associations médicales existantes, les associations d'hôpitaux et autres regroupements dans le domaine des services médicaux ;

b. **La gouvernance du système**

- Assumer, à travers le MSPP, son **rôle de régulation et de contrôle** sur l'exercice de la pratique médicale en Haïti, sur la répression du charlatanisme pour traquer et punir les arnaqueurs dans le pays, et sur la commercialisation de produits, d'aliments et de médicaments contrefaits et périmés ;
- Assurer une **gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles et financières** en exigeant le respect des procédures de gestion (gestion de l'approvisionnement et des stocks en particulier), en luttant efficacement contre l'absentéisme et les chèques zombi, en contractualisant certains domaines de gestion, en pénalisant les comportements déviants et en régularisant et en assurant une gestion et supervision efficace des centres de prestations de soins (hôpitaux, centres de santé sans lits, cliniques, etc.) ;
- Exercer un contrôle strict sur la **formation médicale** prodiguée dans les universités et les centres professionnels privés ;
- Asseoir le **leadership du MSPP** en amenant tous les acteurs à prendre conscience qu'ils font partie d'un système et à se plier aux exigences du ministère ;
- Créer une cellule multisectorielle au sein du MSPP en vue d'influencer les grandes décisions de politique publique en matière de santé physique et mentale ;
- **Lutter contre la corruption au sein des institutions de santé** en mettant en place un système de gestion transparent ;
- Assurer une **gouvernance stratégique responsable du secteur** santé physique et mentale

c. **La politique de santé publique**

- Garantir la **couverture universelle de santé** surtout à la population la moins nantie ;
- Établir une nouvelle politique de santé adaptée où **la prévention est renforcée** et répondant aux besoins de la vie haïtienne actuelle : **AVP** (*Accident sur la voie publique*), violence sociétale (violence des rues, viols, plaies par balle), contrôle de qualité des produits alimentaires, etc. ;
- Mettre en œuvre des actions afin de permettre **l'atterrissage du PES** (*Paquet essentiel de services*) et de réduire la mortalité materno-infantile ;
- Prendre en compte les maladies chroniques et infectieuses, le cancer, comme des problèmes de santé publique ;

- Assurer une meilleure organisation de la logistique des intrants afin de pallier les problèmes de ruptures répétées de certaines ressources nécessaires à **l'offre de services de santé primaire** ;
 - Promouvoir la recherche, la formation et la prise en charge dans le domaine de **la santé mentale** en Haïti ;
- d. **Le financement du système**
- Augmenter à **15% au moins la part du budget de la République allouée à la santé** ;
 - Développer des **stratégies de financement du secteur santé** en taxant les biens somptuaires (véhicules de luxe, parfums, pollueurs/payeurs), en assurant l'alignement des bailleurs internationaux aux priorités nationales et en encourageant les initiatives de sécurité sociale telles que les mutuelles de santé, les assurances, etc. ;
- e. **La gestion des ressources humaines**
- Promouvoir une **formation de qualité** pour les personnels de santé ;
 - Assurer la formation de jeunes, selon les normes internationales, pour assurer les soins tant d'urgence que les soins de santé primaires ;
 - Assurer un programme adapté de **formation continue** pour les prestataires pratiquants (entre autres aux nouvelles technologies) ;
 - Exercer un **contrôle strict sur la formation médicale** prodiguée dans les universités et les centres professionnels privés ;
 - Inclure l'accompagnement psycho-social pour tous les acteurs de soins de santé au quotidien ;
 - Établir un plan d'évaluation et de rétention du personnel de santé et réviser **le système de compensation** au sein du MSPP ;
- f. **L'accès, la couverture territoriale et les infrastructures :**
- Actualiser et rationaliser la carte sanitaire en vue d'assurer **l'universalité des soins de santé physique et mentale** en comblant les fossés dans les zones vulnérables ;
 - Mettre en place un mécanisme viable de protection sociale en santé (assurances, mutuelles, etc.) ;
 - Investir dans des **structures sanitaires adéquates** (parasismiques, anticycloniques et accessibles aux personnes à déficiences physiques) et bien équipées ;
- g. **Le partenariat public-privé**
- Intensifier les partenariats publics-privés pour augmenter l'accès aux soins de santé ;

- Utiliser le pouvoir de convocation des églises et des ONG, leurs chaires et leurs réseaux de médias communautaires pour des **actions de plaidoyer**, la promotion de la santé et l'utilisation des services disponibles ;
- Encourager les opérateurs privés à aligner leurs interventions sur les plans stratégiques et les politiques du MSPP ;

Nos engagements : L'Église s'engage solennellement à :

1. **Étendre et améliorer la qualité de notre couverture sanitaire**, tout en alignant nos interventions en matière de santé physique et mentale sur la Politique et le Plan directeur du MSPP, contribuant ainsi à la **rationalisation de la carte sanitaire** en évitant les duplications d'interventions et les actions non coordonnées avec l'Autorité Sanitaire Nationale (ASN) ;
2. Participer à l'effort **d'élimination des maladies évitables** par la vaccination et à la réduction de la mortalité maternelle dans nos églises et nos communautés de desserte ;
3. Promouvoir **les initiatives sociales de solidarité** (mutuelle, caisse d'assistance) afin de permettre aux familles de faire face aux dépenses liées aux soins de santé physique et mentale ;
4. Faire **un plaidoyer permanent auprès du gouvernement haïtien** pour une **couverture universelle de santé physique et mentale**, particulièrement en faveur des plus démunis ;
5. Utiliser le pouvoir de convocation de nos églises et des ONG chrétiennes, leurs chaires, leurs structures de formation (écoles du dimanche/sabbat, études bibliques, associations de jeunes, de femmes et d'hommes, écoles) et leurs réseaux de médias communautaires pour des **actions de plaidoyer, la promotion de la santé et l'utilisation des services disponibles** ;

II. L'éducation

Nos constats : Dans notre loi-mère, l'État s'engage pour l'éducation et la formation de nos concitoyens. Depuis longtemps, l'éducation est confrontée, chez nous, à d'immenses défis. Au niveau de la gouvernance, elle souffre principalement d'un déficit de régulation et de leadership public. En termes d'accès, l'État peine encore à accomplir sa mission de garantir une éducation de qualité pour tous⁵⁶. Pour ce qui est de la qualité, notre système éducatif fonctionne pour l'instant à plusieurs vitesses de sorte qu'au bout du compte, l'enfant scolarisé dans une bonne école privée de l'aire métropolitaine et la fillette fréquentant une école nationale dans une ville reculée n'ont pas les mêmes opportunités de développement personnel. Cette disparité provient de facteurs multiples, notamment la faible gouvernance du secteur, des questions structurelles comme le manque de formation des maîtres et l'inadaptation des matériels pédagogiques, le népotisme dans le recrutement, l'indiscipline et l'absentéisme des professeurs publics, la situation socioéconomique précaire des parents et la question du bilinguisme français-créole, mal abordée jusqu'ici. L'éducation préscolaire, pour sa part, souffre d'un faible accès, d'une absence de matériels adaptés, d'un manque d'informations et d'harmonisation sur le curriculum et la durée ainsi que d'une inadéquation entre les secteurs privé et public.

56 En référence à l'article 32 de la Constitution

Notre vision : Un système éducatif inclusif, équitable et moderne répondant aux normes de qualité et garantissant à toute Haïtienne et à tout Haïtien l'accès à une éducation de qualité, respectant nos valeurs et notre culture et guidée par une gouvernance responsable pour que chaque citoyen, chaque citoyenne, puisse être utile à lui-même, à sa famille, à sa communauté, à son pays et au monde.

Nos recommandations : Conformément à ses engagements et à l'ODD 4, nous encourageons vivement l'État haïtien à :

- a. Aborder réellement l'éducation comme un service public de l'État aux citoyens. Par conséquent l'État doit :
 - Augmenter substantiellement et progressivement l'offre publique d'éducation de manière à garantir l'équité au sein du système ;
 - Définir la nomenclature des écoles du système et subventionner équitablement l'éducation privée à but non lucratif (écoles d'appartenance religieuse, laïques et autres).
- b. Renforcer la gouvernance du système éducatif haïtien par la dynamisation des structures de contrôle en place tout en garantissant son autonomie par rapport aux influences préjudiciables à son bon fonctionnement ;
- c. Améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux, tant dans le secteur public que non public, en :
 - Rendant effectif l'aménagement linguistique créole-français sans négliger la place à accorder aux langues vivantes internationales ;
 - Renforçant la formation du personnel enseignant et d'encadrement et en recrutant des enseignants diplômés sur concours ouverts à tous dans l'enseignement public ;
 - Finalisant et mettant en œuvre le Plan Décennal d'Éducation et de Formation ;
 - Mettant effectivement en œuvre le nouveau secondaire ;
 - Garantissant l'alimentation scolaire conformément à la politique nationale de l'alimentation scolaire ;
- d. Prendre en charge la petite enfance en organisant et en harmonisant l'enseignement préscolaire ;
- e. Au niveau de l'enseignement supérieur :
 - Renforcer la politique de l'enseignement supérieur et le système d'accréditation des universités ;
 - Réviser la loi organique de l'UEH et voter celle des Universités publiques en région (UPR), lois qui garantissent leur autonomie et leur **fonctionnement suivant les normes de qualité internationales** ;

f. Au niveau de la **formation professionnelle** :

- Réorganiser la formation professionnelle tant au niveau de l'offre que de la qualité ;
- Intégrer la formation professionnelle dès le troisième cycle fondamental et secondaire. Exemple : les fermes-écoles ;

g. Considérer **l'analphabétisme comme un problème à résoudre une fois pour toutes** d'ici 2030 ;

h. Mettre en place un dispositif autonome de **Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE) professionnelle.

Nos engagements : Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, l'Église s'engage solennellement à :

- a. Participer aux **efforts d'alphabétisation** d'ici 2030 au sein des congrégations locales ;
- b. Travailler à **l'amélioration de la qualité de l'éducation offerte par les écoles protestantes** tant du point de vue des infrastructures scolaires, de la formation des personnels enseignants et d'encadrement, du recrutement de personnel qualifié que du matériel pédagogique et faire la **promotion de la formation professionnelle** au sein des églises, missions et organisations protestantes ;
- c. Utiliser les structures de formation des congrégations locales pour la **promotion des valeurs**, telles que le civisme, la famille, la protection des enfants et des adultes vulnérables, la protection de l'environnement, la gestion des risques et désastres, etc.

III. La famille, les enfants, la jeunesse et les sports

Nos constats : La famille est menacée du dedans comme du dehors alors que les valeurs qui la sous-tendent s'effritent chaque jour. L'autorité des parents s'érode, ils ne peuvent plus jouer leur rôle et la violence bat son plein au sein des foyers, en touchant surtout les femmes, les enfants et les personnes atteintes d'un handicap. Puisqu'il n'existe aucune politique nationale de la famille, les valeurs reçues sont celles, souvent négatives, véhiculées dans divers canaux de la société. La croissance démographique ne fait l'objet d'aucune action concertée et cohérente de l'État. Cette conjonction de facteurs entraîne l'émigration (vers les villes, vers l'étranger), la poursuite du gain facile contre toutes les normes de moralité, la délinquance juvénile, la prolifération de groupes armés illégaux, le divorce et divers autres maux sociaux.

Le sport n'est pas promu dans l'école ou dans la société. Peu accessible, il reçoit des financements quasi insignifiants du gouvernement et de la société civile alors que les talents existent et que la population fait preuve d'un grand intérêt en la matière.

Notre vision : Nous voulons voir, à l'horizon 2050, un pays où les familles nucléaires sont stables, responsables et jouent pleinement leur rôle pour le développement d'enfants et de jeunes protégés, épanouis et intégrés dans leur société. Nous voulons que le sport soit un outil efficace de paix, de cohésion sociale et de développement pour les familles, en particulier les enfants, les adolescents et les personnes à besoins spéciaux.

Nos recommandations : Nous encourageons vivement l'État haïtien à :

- a. Protéger et renforcer la famille, comme cellule de base de toute société ;

- Reconnaître et renforcer les compétences des parents en les appuyant dans leurs responsabilités et leurs préoccupations y compris, entre autres, par leur formation à l'éducation positive sans usage de la violence ;
- **Appliquer sévèrement la loi** contre les cas avérés d'abus, de négligence et d'exploitation sur les enfants ;
- Prendre des mesures drastiques pour **l'éradication de la domesticité infantile** (« restavèk ») et du phénomène **des enfants de rue**, entre autres en prévoyant des centres d'accueil et de rééducation pour les enfants de rue ;
- Mettre en place **un ministère de la famille** en prévoyant les moyens appropriés pour son fonctionnement et assurer, de la sorte, une cohérence et une continuité dans toutes les orientations et décisions susceptibles d'avoir un impact sur les familles ;
- Faire les aménagements légaux et politiques requis pour prévoir et appliquer une **politique de contrôle des naissances** (pour rationaliser la croissance démographique);
- Exercer un **contrôle** sur l'ensemble des **contenus diffusés dans les médias** dans un souci de veiller à la moralité et aux bonnes mœurs ;
- b. Au moyen d'une **politique sportive proactive**, promouvoir le sport au niveau national, comme facteur de paix, de cohésion sociale et de développement ;
- Élargir la base de la pyramide en favorisant les sports de masse et en rendant **le sport accessible à tous**, aux jeunes, aux adultes et aux personnes atteintes de handicaps ;
- Créer l'environnement propice au **développement du sport** en élaborant une législation sportive, en augmentant **les infrastructures sportives** dans le pays, en particulier de grandes structures dans certains endroits précis du pays, et en incitant la création et le fonctionnement de fédérations sportives ;
- Promouvoir l'exportation de professionnels sportifs de haut niveau ;
- Encourager **l'éducation physique et sportive à l'école** pour le développement des facultés motrices, la promotion de la santé et de la sécurité et la formation aux valeurs morales et sociales ;
- c. Mettre sur pied et appliquer une vraie **politique de protection de l'enfance et d'épanouissement de la jeunesse** ;
- Promouvoir l'éducation universelle gratuite pour en faire une réalité ;
- **Accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes** dans leurs parcours d'éducation, de formation, d'insertion sociale, d'accès à l'emploi et de prise de responsabilité au sein de la collectivité ;
- Veiller à la **promotion de modèles de valeurs positives** tout en combattant les exemples négatifs dans les manifestations populaires, dans les médias audiovisuels et dans la société en général ;

Nos engagements : L'Église s'engage solennellement, à l'intérieur des églises et, si possible, au niveau des communautés, à :

- a. Développer ou renforcer et promouvoir un **ministère de la famille** au sein de nos congrégations visant à :
 - Aider les familles à jouer pleinement leur rôle spirituel et social par la prédication,

le conseil prénuptial et matrimonial, par d'autres formations pratiques et par des activités sportives et ludiques ;

- Promouvoir la protection et le développement harmonieux des enfants notamment par la formation, l'évangélisation et les activités sportives et ludiques ;
- Développer chez les jeunes la crainte de Dieu, le sens du patriotisme, l'esprit d'entrepreneuriat et la confiance en Dieu, dans le pays et dans l'avenir par la formation spirituelle et sociale, l'éducation civique et les activités sportives et ludiques ;
- b. Développer au sein des séminaires de théologies des **curricula de formation** sur les ministères de la famille, de l'enfance et de la jeunesse ;
- c. Faire des églises **une plateforme de plaidoyer** pour les enfants, la famille et les jeunes auprès de l'état et de la société civile ;

IV. La gouvernance

Nos constats : Nos constats tournent autour de l'absence criante d'une culture de responsabilité et de reddition de comptes dans la gestion publique. Cette situation est la conséquence de diverses causes, entre autres le manque de confiance mutuelle pour des relations saines et ouvertes, le népotisme, l'inexpérience et l'incompétence des agents publics. La situation de mal-gouvernance (ou de non-gouvernance) de notre pays se traduit par des symptômes récurrents comme la corruption, l'impunité, la faillite de l'État et le désespoir du peuple.

C'est notre défaut de gouvernance qui explique pourquoi la décentralisation n'a jamais eu lieu, pour donner aux collectivités territoriales leur autonomie en vue du développement. C'est la raison pour laquelle la Présidence, le Parlement et la quasi-totalité de nos institutions ont, de nos jours, foiré et ne sont plus ce qu'ils étaient (ou devraient être). C'est la raison pour laquelle nous avons, depuis l'indépendance, une dictature de clans ayant donné lieu à la corruption, à l'impunité, à des déséquilibres sociaux et à l'exclusion de pans entiers de la population. C'est la raison pour laquelle nous assistons au dysfonctionnement de notre système démocratique et électoral, à la généralisation de l'incompétence et de l'amateurisme, à la transformation de notre pays en une république d'ONGs et à une crise profonde de leadership, de vision et de valeurs.

Ainsi donc, la gouvernance en tant qu'ensemble de dispositions visant à assurer le bon fonctionnement et le contrôle de l'État de même que la coopération et les synergies entre les différents acteurs nationaux n'est pas encore une réalité chez nous.

Notre vision : À l'horizon 2050, une Haïti nouvelle, unie, souveraine, prospère et socialement juste pour le bien-être de toutes et de tous. Dans cette nation économiquement libre et politiquement stable, nous voyons une culture de paix et de solidarité capable d'apporter le bonheur, d'engendrer la prospérité et de promouvoir la participation citoyenne. Nous y voyons aussi des responsables publics et privés faisant preuve d'amour pour Haïti et son peuple et incarnant les valeurs d'intégrité, de loyauté, d'équité, de justice sociale, de transparence et de reddition de comptes encourageant la participation et l'inclusion.

Nos recommandations : Nous encourageons vivement l'État haïtien, à travers ses représentants publics, conformément aux valeurs chrétiennes formulées dans la vision ci-dessus et conformément aux engagements pris par le gouvernement haïtien,

particulièrement dans le cadre des Objectifs de développement durables, plus précisément les ODD 16 et 17 qui concernent la justice et la paix et les partenariats pour la réalisation des objectifs, à suivre les recommandations suivantes :

- a. Engager des réformes fondamentales et constitutionnelles pour **encourager promouvoir la bonne gouvernance** ;
 - À court terme, mener une analyse en profondeur sur le système politique bicéphale actuel : Président (Chef de l'État) et Premier Ministre (Chef de Gouvernement). Faut-il le maintenir en le corrigeant ou faut-il revenir à la formule Président (Chef de l'État et du Gouvernement), en mettant des garde-fous, avec un Vice-président éventuellement, comme certains acteurs le suggèrent ?
 - À court terme, mener une analyse en profondeur sur le système parlementaire bicaméral. Il y a de graves constats pendant ces 3 dernières décennies qui rendent nécessaire d'évaluer la pertinence des deux (2) chambres. Pourrait-on le corriger ou faut-il revenir à la formule d'une seule chambre (monocamérale) formée des représentants de chaque commune ?
 - Créer la **cour constitutionnelle** chargée de veiller et de statuer sur la constitutionnalité des lois avant leur promulgation, la constitutionnalité des règlements intérieurs du Parlement avant leur mise en application, les arrêtés, l'exception d'inconstitutionnalité d'une loi, les conflits entre l'exécutif et le législatif ou conflits entre les deux branches du pouvoir législatif et les conflits d'attributions entre les tribunaux administratifs, électoraux et judiciaires ;
 - Définir une **ligne diplomatique claire** qui sera mise au service du développement du pays en tenant compte des grands enjeux géopolitiques (entre autres, les questions liées à la Dominique, à la CARICOM, à Taïwan, à la politique migratoire, etc.) ;
 - Engager une vraie réforme de l'administration publique comme l'un des aspects de la bonne gouvernance. Les dirigeants devront entre autres s'assurer que les citoyens accèdent à la fonction publique par concours de manière à renforcer la compétence, le mérite et réduire le clientélisme. Renforcer la collaboration entre les différentes structures étatiques en assurant l'interconnexion au moyen des NTIC ;
 - Rationaliser et rendre plus transparent le processus de budgétisation, en établissant clairement les priorités de l'État pour permettre aux trois pouvoirs de s'entendre sur l'allocation efficace de ressources conséquentes à chaque domaine de la vie nationale ;
 - Concrétiser le 'rêve' de décentralisation de l'État et mettre en place une gestion réellement décentralisée en habilitant les collectivités territoriales ;
- b. Renforcer les institutions nationales de justice et de reddition de comptes (CSPJ, MJSP, CSCCA, ULCC, UCREF, etc.) et les rendre moins complexes pour qu'elles deviennent aptes à jouer correctement leur rôle ;
 - **Donner au CSPJ les moyens et ressources financières** pour remplir sa mission et garantir l'autonomie de la justice ;
 - Établir un système d'évaluation au sein des institutions judiciaires pour **la promotion de ses cadres sur une base méritoire** et en fonction de valeurs morales précises. De cette façon, les juges ne seraient pas nommés par l'exécutif mais seraient choisis

suivant leur expérience, leur compétence et leur intégrité. Cela leur permettrait d'être indépendants et leur donnerait la latitude suffisante pour 'faire justice' de manière équitable ;

- c. Entreprendre et supporter la société civile dans l'élaboration d'un **programme d'éducation civique fonctionnel**, utilisant l'école, les organes de presse et autres institutions comme moteurs de changement **pour construire une conscience nationale** ;
 - Contribuer à la formation de **partis politiques structurés** disposant d'une base sociale et d'une vision d'avenir capable d'assurer la représentation et la médiation politique. Limiter le nombre de partis politiques et les renforcer afin qu'ils envoient au Parlement des représentants capables de plaider en faveur des intérêts de leurs mandants ;
 - Adapter les règles électorales pour supporter l'émergence de partis politiques forts et valablement représentés au Parlement, pour établir des critères raisonnables pour les candidats nationaux et rationaliser le rythme et le nombre des élections ;
- d. Engager un processus de dialogue devant déboucher sur un projet de développement national et promouvoir la construction sociale ;
- e. Renforcer la lutte contre la corruption ;
- f. Rendre effective l'insertion réelle de la diaspora dans le développement du pays, notamment, en :
 - Permettant aux Haïtiens à l'étranger d'exercer leur droit de vote ;
 - Encourageant et facilitant leur insertion dans l'administration publique ;
 - Protégeant les biens acquis en Haïti par des membres de la diaspora qui ne rêvent **que de revenir dans leur pays d'origine** ;

Nos engagements : L'Église s'engage solennellement à :

- a. Développer une culture de bonne gouvernance au sein de nos congrégations pour constituer un exemple à suivre, lorsque nos responsables incarneront les valeurs d'intégrité, de loyauté, d'équité, de justice sociale, de transparence et de reddition de comptes encourageant la participation et l'inclusion ;
- b. Jouer son rôle prophétique en maintenant un plaidoyer auprès de l'État pour qu'il assume ses responsabilités et s'engage pour une bonne gouvernance et la prestation des services de base aux citoyens ;
- c. S'investir dans la formation, la sensibilisation, l'éducation et la mobilisation en vue d'entraîner un changement de culture positif en faveur de la bonne gouvernance et de la reddition de comptes ;

V. LA LOI ET LA JUSTICE

Nos constats : Notre système judiciaire est déficient et ses difficultés peuvent être listées sous trois différents labels :

- Il est tout d'abord inefficace. Cette inefficacité est visible dans la désuétude des codes, les faibles compétences des acteurs, l'absence de proximité, le manque d'indépendance, les lenteurs et abus, l'impunité, le nombre élevé de cas de corruption, la raréfaction des écoles de droit et la trop grande faiblesse de l'État civil dans nos communes ;
- Le système manque ensuite de ressources. Un budget insuffisant est alloué au pouvoir judiciaire dans nos lois de finances (autour du budget annuel de 3,4%⁵⁷), ce qui engendre un manque de ressources débouchant sur plusieurs conséquences : des conditions de travail non appropriées, des infrastructures dépassées (tribunaux, prisons, etc.), une surpopulation carcérale, une justice expéditive, une non informatisation de la justice et un système cadastral⁵⁸ en panne ;
- Le système manque finalement d'informations. Cette situation a pour effet d'engendrer un manque de collaboration entre la justice et la police, la faible contribution de la population, un déficit de confiance dans la justice et une carence de matériels de travail ;

Parallèlement, il faut aussi reconnaître des points positifs de nature à contribuer, s'ils sont correctement exploités, au renforcement du système. Dans notre société en panne de valeurs, il existe toujours de grands hommes, des gens honnêtes et sérieux. Beaucoup de projets louables sont en cours, entre autres, le projet de structuration/perfectionnement des barreaux, l'existence d'une école de la Magistrature, la présence de plusieurs associations de magistrats, l'existence du Bureau d'assistance légale, la récente initiative de refonte du Code pénal, la présence de nombre d'organisations des Droits de l'Homme, le rôle positif joué par les groupes de pression structurés, les médias, les réseaux sociaux et même la présente campagne « Ayiti n ap bati a »

Notre vision : D'ici les 30 prochaines années, une nation juste, jouissant d'un système judiciaire efficace, sain, approprié et sans interférence des autres pouvoirs. Ce système judiciaire sera fondé sur les valeurs du respect, de l'équité, de l'honnêteté, de l'égalité et de l'amour.

Un tel système évoluera dans une vraie séparation de pouvoirs, fournira des traitements adéquats pour tous les acteurs du système (salaires, logements, avantages divers) et permettra un vrai travail d'équipe entre la police, la justice et la population.

Nos recommandations : Nous encourageons vivement l'État haïtien, à entreprendre les actions suivantes pour renforcer, à la longue, le système judiciaire national, conformément à l'ODD 16.

a. Rendre la justice indépendante

- Ajuster le **budget alloué à la justice** conformément aux normes internationales et assurer son autonomie financière pour pouvoir doter les acteurs du système des moyens adéquats pouvant faciliter leur fonctionnement et rémunérer correctement les acteurs du système ;
- S'assurer que **le système judiciaire fonctionne de manière indépendante** sans interférence des autres pouvoirs pour combattre l'impunité ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de relocalisation, de redistribution et de restauration des centres de détention en fonction des besoins futurs ;

⁵⁷ Suivant la loi de finances de 2017-2018 (Budgets du MJSP et du CSPJ, moins les montants alloués à la PNH et à l'ONI).

⁵⁸ Le système cadastral dépend actuellement du MITPTC

- Conduire une lutte acharnée contre **la détention préventive prolongée**, veiller à la protection des droits des détenus et accorder une attention spéciale aux mineurs en conflit avec la loi ;
- S'assurer que tous les parquetiers ont un mandat ;
- Faire en sorte que **tous les juges sont nommés par le CSPJ** après concours (méritocratie) et « vetting » (contrôle minutieux) ;
- Assurer **la formation continue** pour les acteurs du système ;
- Régulariser/Restructurer **les écoles de droit** ;
- Veiller à ce que les institutions de l'État qui s'occupent de justice soient équipées et contrôlées pour que les actes contraires à la justice soient audités ;
- Prendre les mesures requises pour faire fonctionner la justice en créole ;
- Repenser le système de l'état civil ;
- Développer un **système d'aumônerie** dans les prisons du pays ;
- b. Apporter **les réformes nécessaires dans le corpus de textes légaux**
 - Adapter les textes de lois sur **le foncier** ;
 - Revoir/Dynamiser **le système cadastral** ;

Nos engagements : L'Église, en tant qu'expression terrestre, dans sa morale, de la justice divine, s'engage solennellement à conduire les actions suivantes susceptibles de renforcer le sentiment de justice au sein de la société et de renforcer le système judiciaire. Pour cela, nous comptons :

- a. Intégrer le thème de la justice dans nos prédications et la formation au sein de nos églises et former nos membres sur leurs droits et devoirs devant la loi ;
- b. Combattre la violence domestique, conjugale et sur les enfants ;
- c. Fournir une assistance au niveau de l'État civil en s'assurant que tous les enfants aient leur acte de naissance et, dès la majorité, leurs documents d'identité ;
- d. Renforcer et encadrer le ministère de visite et d'assistance aux prisonniers au sein de nos congrégations ;

VI. La sécurité publique et la défense nationale

Nos constats : Nos constats sont divers. Tout d'abord, en matière de sécurité, le milieu rural est pratiquement abandonné par les instances judiciaires et policières, alors que les quartiers urbains défavorisés subissent la loi de groupes armés, souvent mieux équipés que la PNH. La prolifération d'armes illégales dans le pays et le commerce incontrôlé d'armes et de munitions entraînent souvent des violences et la paralysie des activités économiques et sociales. Les mauvaises relations entre la Police et la Justice entraînent la corruption de l'appareil judiciaire, une impunité généralisée et la déficience du système carcéral. La Police Nationale d'Haïti est peu efficace, sous-équipée et faiblement motivée. L'État a perdu le contrôle des frontières terrestres, maritimes et aériennes du pays et il

manque un cadre légal pour le fonctionnement de la nouvelle armée dans son rôle de défense nationale. Les services douaniers qui devraient assurer le contrôle de tout ce qui rentre sur le territoire national sont défaillants dans leur mission.

Notre vision : À l'horizon 2050, Haïti est un état de droit ayant le contrôle du territoire national tout entier, garantissant la sécurité des vies et des biens sur toute son étendue et créant un environnement propice au tourisme et à l'investissement local et étranger tout en assurant le contrôle efficace des frontières terrestres, maritimes et aériennes du pays. Le citoyen haïtien, du plus petit jusqu'au plus grand, peut vaquer librement et paisiblement à ses occupations en tout temps.

Nos recommandations à l'État : Voici les actions que nous encourageons vivement l'État haïtien à entreprendre, conformément aux ODD 11 et 16, pour promouvoir la sécurité et permettre une gestion adéquate du territoire :

- a. En matière de gouvernance sur la sécurité :
 - Mettre à jour et faire appliquer la loi cadre de la PNH, ainsi que les lois régissant l'organisation de la sécurité publique au sein des départements, des communes et des sections communales ;
 - Mettre à jour et faire appliquer les lois régissant le système carcéral en Haïti ;
 - Mettre à jour et faire appliquer les lois portant sur la détention, le port, la fabrication, l'importation et la vente d'armes à feu ;
 - Mettre à jour et faire appliquer la loi cadre des FAD'H et les autres lois régissant le contrôle des frontières terrestres, maritimes et aériennes ;
- b. En matière de fonctionnement de la PNH :
 - Renforcer la présence effective et efficiente de la police et de la justice au niveau des communes et des sections communales ;
 - Renforcer la PNH en lui procurant les ressources humaines, matérielles, logistiques et financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission de protéger les vies et les biens et de servir les institutions et les citoyens ;
 - Renforcer l'Académie de police pour lui permettre de recruter et former des agents de police compétents ;
 - Organiser un système de formation continue pour toutes les unités de la police nationale ;
 - Revoir et améliorer le régime de compensation sociale des agents de la PNH ;
 - Créer un canal de communication ouvert et démocratique permettant aux agents de police de faire valoir leurs revendications par devant les autorités supérieures ;
 - Renforcer l'inspection générale de la PNH dans sa mission de faire respecter l'éthique et la déontologie de l'institution ;
 - Mettre en place un système de Renseignements généraux et criminels fiables opéré

par la DCPJ (Cadre légal) sous l'autorité du CSPN ;

c. En matière de fonctionnement des FAD'H :

- Renforcer les FAD'H en leur procurant les ressources humaines, matérielles, logistiques et financières nécessaires à l'accomplissement de leur mission qui est de protéger les frontières terrestres, maritimes et aériennes du pays ;
- Éviter d'utiliser les agents des FAD'H à des fins de sécurité publique relevant de la PNH ou à des fins partisans ;
- Remettre en fonction l'académie militaire pour la formation des officiers des FAD'H et assurer la formation adéquate des soldats ;

d. Quant à l'environnement sécuritaire :

- Instaurer un environnement sécuritaire sur tout le territoire national en :
 - a) Renforçant la CNDDR et en lui procurant les ressources humaines, matérielles, logistiques et financières nécessaires à accomplir sa mission de désarmement, démantèlement et de réinsertion des groupes armés ;
 - b) Traquant et désarmant, par tous les moyens légaux, les groupes et citoyens qui refusent de déposer leurs armes illégales ;

e. Renforcer les services douaniers

- Évaluer la législation sur la douane. La mettre à jour si nécessaire pour le contrôle des armes et munitions, des substances illicites, et toutes autres matières dangereuses ;
- Établir des postes douaniers sur tous les points où c'est nécessaire sur la frontière H/RD ou dans les ports ou aéroports ouverts au transit international ;
- Recruter du personnel honnête et capable, seulement sur concours. Les former au départ et en continu pour accomplir leur fonction avec compétence ;
- Effectuer le vetting du personnel de l'AGD (Administration générale des douanes) et poursuivre légalement ceux qui sont corrompus ;
- Mettre un budget adéquat pour équiper les services douaniers (personnel, infrastructures, équipements, laboratoires, ...) et assurer un fonctionnement performant ;
- Développer la synergie entre la douane, l'armée, la police et tous autres services concernés pour la sécurité nationale ;
- S'assurer que seuls les points d'entrée autorisés (postes frontaliers, ports, aéroports) sont utilisés ;
- Lutter efficacement contre la contrebande.

f. Pour ce qui est des relations entre la police et la justice :

- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes au sein de la PNH et de l'appareil judiciaire ;
- Renforcer le système carcéral en lui procurant les ressources humaines, matérielles,

logistiques et financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission qui est d'exécuter les sanctions pénales du système judiciaire ;

- Harmoniser le travail de la PNH et celui de l'appareil judiciaire afin d'éviter des décisions contradictoires néfastes à la sécurité ;
- Assurer l'indépendance réelle du système judiciaire afin de mettre fin à l'instrumentalisation et la politisation du système sécuritaire ;

Nos engagements : L'Église s'engage solennellement à conduire les actions suivantes :

- a. Utiliser tous les organes de formation de l'Église – prédication, école du dimanche/sabbat, études bibliques, groupes de jeunes, d'hommes, de femmes, écoles, etc. – pour la sensibilisation sur la sécurité, la prévention contre la violence et le respect de la vie humaine ;
- b. S'unir pour faire un plaidoyer contre l'impunité, la violence, la corruption et la violation des droits humains ;
- c. Faciliter dans les communautés desservies par nos églises, l'établissement d'un dialogue en vue de renforcer la cohésion sociale et prévenir la violence communautaire ;
- d. Assurer un appui spirituel et psychosocial aux agents de la PNH et des FAD'H au sein de nos congrégations ;

VII. L'économie et l'industrie

Nos constats : De nos jours, l'économie haïtienne est généralement une économie basée sur la rente, largement libéralisée par suite des marchés extravertis. Nous pratiquons l'« ONG-isation » comme modèle de développement, modèle dans lequel existe une absence de communication entre les bailleurs qui travaillent sur le développement du secteur privé. L'État s'appauvrit en produisant de l'énergie électrique à un coût exorbitant non rentable. Nous connaissons un taux élevé de chômage et de sous-emploi. Nos ressources naturelles sont sous-exploitées. Notre production agricole et industrielle est faible, ce qui engendre un taux de croissance annuelle anémique. Le marché connaît une inflation galopante et l'accès au crédit est très difficile pour les acteurs économiques, dans un cadre général de mauvaise gouvernance. Tout cela explique notre faible compétitivité par rapport aux entreprises dans la région. Au niveau de l'investissement privé, il existe une grande méfiance réciproque entre les citoyens engendrant la peur de s'associer en affaires. Par-dessus tout cela, il faut reconnaître l'importante contribution de la diaspora à l'économie nationale qui est pourtant sous-exploitée.

Notre vision : À l'horizon 2050, Haïti a une économie orientée vers la production nationale, assurant le plein emploi, l'accès au crédit à la majorité de la population à des taux incitatifs et compétitifs et favorisant le développement durable.

Nos recommandations à l'État : Nous recommandons à l'État haïtien, conformément aux ODDs 1, 7, 8, 9, 10 et 12, à mener les actions suivantes pour le relèvement durable de l'économie :

- a. En termes de politique économique et financière :

- Promouvoir la production nationale par l'exploitation responsable et durable des ressources naturelles et manufacturières en priorisant le développement de l'Agriculture, la production industrielle, agro-industrielle, touristique et manufacturière, l'exploitation des gisements et carrières, favoriser l'accès au crédit, assurer la promotion de l'investissement national tout en attirant des capitaux étrangers. **Protéger la production nationale.**
 - Opérer une réforme du secteur énergétique en priorisant les énergies alternatives ;
 - Rationaliser la politique monétaire ;
 - Rationaliser la politique de crédit de manière à favoriser la production nationale et le plein emploi ;
 - Exploiter nos mines ;
- b. En termes de formation :
- Inscrire un module d'entrepreneuriat et de créativité dans le curriculum des classes fondamentales et secondaires du Ministère de l'Éducation Nationale ;
 - Former des professionnels pour la création de richesses afin de contrecarrer la mentalité de salarié ;
- c. En termes de gouvernance économique :
- Renforcer **la législation contre la corruption** ;
 - Renforcer les institutions de lutte contre la corruption : l'ULCC, l'UCREF, la CONALD, etc. ;
 - Élaborer une législation pour protéger l'industrie naissante.

Nos engagements : L'Église s'engage solennellement à :

- a. Faire un **plaidoyer**, de façon récurrente, en faveur des recommandations faites à l'État et la société civile en la matière ;
- b. Promouvoir **une mentalité de bonne gouvernance et de reddition de comptes** ainsi qu'une **approche basée sur l'entrepreneuriat** (business) plutôt que sur l'assistanat à travers les programmes et différents organes de formation de nos églises ;
- c. Donner l'exemple en assainissant les finances de nos églises et en **rendant compte régulièrement à nos congrégations** ;
- d. Promouvoir **les initiatives sociales de solidarité** (mutuelle, caisse d'assistance,...) afin de renforcer l'autonomie financière des familles ;

VIII. L'agriculture et la politique de gestion de la terre

Nos constats : L'agriculture haïtienne est mise en œuvre dans une situation de morcellement des terres et d'insécurité foncière. Vu que les dotations budgétaires (6%) qui la financent sont faibles, elle permet une faible contribution de la production nationale à la

consommation locale (48%). Cette situation ne surprend pas puisqu'elle souffre de la gestion défaillante des ressources dont nous disposons (abondantes ressources en eau, microclimats et sols diversifiés, majorité des sols en montagne, etc.) et d'une mauvaise occupation des sols. Les exploitants souffrent, pour leur part, d'un manque d'encadrement et de difficultés d'accès aux intrants et aux services techniques, technologiques et financiers. Ce qui entraîne une insécurité générale pour le monde agricole et une dévalorisation du métier agricole dans la mentalité haïtienne (assimilé à de l'esclavage) avec tous ses corollaires (Migration des jeunes, exode rural, conversion dans d'autres domaines comme le transport à moto, etc.). Outre l'obsolescence du système et des techniques agricoles au niveau du contexte, il faut noter une grande déficience en infrastructures rurales (routes, irrigation, etc.) et générales. Finalement, la pêche et l'élevage subissent divers problèmes comme le manque d'encadrement, le sous-financement, la sous-formation, le sous-équipement et l'exposition aux aléas climatiques (cyclones, vents, etc.).

Notre vision : Une agriculture respectueuse de l'environnement, moderne, productive, compétitive, apte à faire face aux besoins de la population, à créer des emplois et à générer des devises. En d'autres termes, une agriculture capable de contribuer durablement à la croissance de l'économie haïtienne. Une telle vision conduit à privilégier une approche axée sur les filières productives porteuses et un partenariat dynamique entre les secteurs public et privé.

Nos recommandations à l'État : Nous encourageons vivement l'État haïtien, conformément aux ODDs 2, 14 et 15, à suivre les recommandations suivantes :

- a. Développer une **politique générale du monde rural** tenant compte des besoins de la jeunesse en termes d'emplois et de l'entrepreneuriat dans l'agriculture et dans d'autres secteurs ;
- b. Reprendre le leadership du secteur en préparant **un Plan stratégique sectoriel** qui définisse les priorités en matière agricole et qui ajuste l'opérationnalisation à la vision. Parmi les actions de ce plan, il faudrait :
 - **Développer les filières productives** axées sur la consommation locale et l'exportation ;
 - **Renforcer l'agriculture familiale** et l'adjoindre à l'agribusiness ;
- c. Faire passer **le budget agricole à 15% du budget national au minimum** [la FAO recommande 20%] en tirant notamment des ressources d'autres secteurs comme le secteur minier par exemple ;
- d. Mettre l'accent sur les **infrastructures rurales** (hydro-agricoles/routières, de transformation, électricité) ;
- e. Créer l'environnement nécessaire pour **attirer les investissements privés dans le secteur**. L'investissement privé local serait encouragé notamment à travers :
 - La promotion d'expériences comme celle de partenariat entre le secteur privé urbain (capital) et le secteur privé paysans (terre & main d'œuvre) avec des contrats de longue durée signé par devant notaire. Ce modèle est actuellement expérimenté dans le Sud-Est ;
- f. Faciliter l'accès au crédit et aux intrants ;

- g. Identifier et promouvoir les nouvelles technologies appropriées au secteur agricole et rural ;
- h. Développer la pêche en mer (modernisation, formation, équipement) et l'aquaculture (diverses espèces d'eau douce et d'eau salée peuvent être élevées : poissons, crevettes, anguilles, ...) ;
- i. Exploiter rationnellement l'élevage : bovin, caprin, ovin, aviaire, apicole (abeilles). Prendre en considération les animaux en période d'aléas climatiques, épidémique ;
- j. Développer des partenariats publics-privés avec les universités pour la recherche contre les pestes menaçant les espèces animales, végétales, pour produire des variétés adaptées, des semences, conserver des espèces, explorer et recommander les attitudes à adopter face aux OGMs, etc. ;

Nos engagements : L'Église s'engage solennellement à :

- a. Faire le **plaidoyer** :
 - Sensibiliser les acteurs sur la **priorisation de l'agriculture** comme l'un des moteurs du développement économique et social du pays ;
 - Auprès de la population pour **la consommation dans la diversité de la production nationale** ;
- b. Promouvoir les **jardins-écoles** dans nos écoles et les **jardins-églises** dans nos églises, adaptés au contexte ;
- c. Promouvoir le développement de **structures de financement alternatif** pour combattre la pauvreté en milieu rural et l'investissement dans l'agriculture : MUSO (mutuelles), GSA (groupes de solidarité en action), banques villageoises, caisses d'épargne et de crédit, etc. ;

IX. Les affaires sociales et les relations humaines

Nos constats : Les relations humaines, dans notre société actuelle, sont caractérisées par la violence (physique, verbale, psychologique), l'intimidation et les conflits qui sont une expression de la peur, elle-même issue de l'absence du vivre-ensemble ainsi que de la perte ou de la disparition de la solidarité entre les personnes. Lorsque la méfiance et la peur ne résultent pas en conflits armés et autres formes de rivalités, elle porte à l'érection de murs (physiques et virtuels) entre les gens et même entre les quartiers. Le fait pour les gens de se retrancher derrière leur compte de réseaux sociaux contribue à la disparition des relations humaines, vivantes, vraies et chaleureuses, pour des relations numériques, plus froides et plus impersonnelles. Ces nouvelles relations, ironiquement, encouragent une solidarité dans le mal et rendent plus facile les attaques sur l'honneur et la réputation des autres. Lorsque les relations humaines se produisent, elles sont également caractérisées par la manipulation et l'utilisation des uns par les autres.

Les groupes vulnérables de la société ne bénéficient pas d'un filet de sécurité sociale de la part des personnes et des institutions publiques et privées. Les infrastructures ne sont pas adaptées aux besoins des personnes âgées et de celles vivant avec un handicap physique. Les ouvriers ne sont pas adéquatement protégés contre les abus et les atteintes à leurs droits.

Notre vision : Une société où les hommes et les femmes pratiquent un dialogue continu, vrai et franc, face à face, de façon à ce qu'ils soient portés à collaborer à tous les niveaux. Une société où les personnes vulnérables sont protégées et bénéficient d'un filet de sécurité sociale. Une société où le travail est valorisé et où les droits des ouvriers sont respectés.

Nos recommandations : En accord avec les ODD 5, 8, 10 et 16, nous encourageons vivement l'État haïtien à :

- a. Prendre des mesures pour promouvoir une communication respectueuse entre dirigeants et dirigés ;
- b. Faire preuve de transparence dans le divers processus relatifs aux citoyens, comme par exemple, la préparation et l'exécution du budget de la République ;
- c. Promulguer des lois qui facilitent le vivre ensemble, la socialisation et la récréation ;
- d. Travailler de manière intentionnelle à garantir la protection des personnes vulnérables contre les abus de toutes sortes et leur fournir un environnement physique et social favorisant leur autonomie. Renforcer le filet de protection sociale en faveur des personnes socialement, physiquement et économiquement vulnérables ;
- e. Renforcer et faire appliquer la législation garantissant les droits des travailleurs et des ouvriers ;

Nos engagements : L'Église s'engage solennellement, à l'intérieur des églises et, si possible, au niveau des communautés, à :

- a. Montrer l'exemple de **l'unité dans la diversité**, en renforçant la collaboration entre les différentes structures de l'Église aux niveaux national, régional et local ;
- b. Renforcer les structures et les éléments internes qui favorisent le vivre ensemble, l'entraide et l'éducation sociale. Il s'agit des comités, des groupes de dames, des groupes d'hommes, des groupes de jeunesse, des chorales, etc. ;
- c. Concentrer sa prédication sur le renforcement de **meilleures relations humaines et la justice sociale** comme partie intégrante de l'éthique et de la doctrine chrétiennes ;
- d. Promouvoir, au sein des églises, une **culture de protection des personnes vulnérables** et adapter les infrastructures de nos églises de manière à garantir l'accessibilité des personnes physiquement vulnérables ;

X. L'aménagement du territoire, les infrastructures et les services

Nos constats : Notre constat au niveau de ce secteur comprendra quatre parties : premièrement, l'aménagement du territoire, les infrastructures et les services, deuxièmement l'eau et l'assainissement, troisièmement, l'énergie et quatrièmement, les télécommunications.

Il existe de grandes insuffisances au niveau des infrastructures physiques de notre pays. Non seulement, l'inexistence de ces dernières (insuffisance, inadéquation et mauvais état du réseau routier, carences en ponts, ports et aéroports, infrastructures vétustes en

communication, etc.) mais leur distribution (urbanisation sauvage et bidonvilisation, absence de zonage, envahissement des voies publiques par les usagers, concentration de certaines infrastructures à Port-au-Prince, etc.) et leur mauvais fonctionnement (absence d'un système de transport adéquat par voie terrestre, aérien et maritime) trahissent une absence de politique générale d'aménagement du territoire. Cette situation a une incidence directe sur la disponibilité, la qualité et la gouvernance des services publics (eau, énergie, télécommunications) et sur la vie et les mœurs de la population (taux élevé d'accidents, etc.).

Pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement, nous constatons une absence de politique sectorielle et de régulation du secteur malgré l'existence d'institutions publiques dédiées à cette tâche. L'eau potable est peu disponible et de mauvaise qualité, les ressources hydriques sont peu ou mal exploitées, le drainage est faible ou inexistant dans les villes, les déchets ménagers, commerciaux et industriels prolifèrent.

Pour sa part, l'énergie électrique n'est pas gérée suivant une politique sectorielle. Les consommateurs subissent des rationnements drastiques tandis que l'État tarde à explorer les sources d'énergie alternative. La gestion stratégique de l'importation et de l'écoulement des hydrocarbures sur le marché local est une source de tensions que l'État n'a pas encore résolue. Entre-temps, ces flous contribuent à une surexploitation des ressources énergétiques traditionnelles qui entraîne des conséquences néfastes sur notre environnement.

Finalement, les télécommunications restent un secteur relativement dynamique en dépit de la faible régulation et d'une absence de politique agressive et innovante. Des opportunités existent cependant moyennant une mise à jour du cadre légal et un renforcement de la gouvernance.

Notre vision : Un pays dans lequel, à l'horizon 2050, tous les habitants ont accès aux services sociaux de base (énergie, eau et assainissement, transport et communication) suivant le respect des normes internationales, à un coût abordable et sous l'égide d'un système de lois, de codes et de normes adapté, respecté et soutenu par un état fort au service de la population.

Nos recommandations : Nous encourageons vivement l'État haïtien, conformément aux ODDs 6, 7, 9 et 11, à :

- a. Mettre à jour le Plan d'aménagement du territoire ;
- b. Prendre effectivement en charge la gouvernance des infrastructures bâties sur le territoire de la république :
 - En veillant à l'application scrupuleuse du code de construction en vigueur et des lois sur l'urbanisation ;
 - En prenant de nouvelles lois délimitant et protégeant les zones agricoles et les zones réservées contre l'urbanisation sauvage ;
 - En s'assurant du respect, par les mairies, de la loi sur la procédure de délivrance des permis de construire assorti du contrôle strict et du suivi des constructions jusqu'au permis d'habitation ;

- En rééquilibrant la distribution des infrastructures sur le territoire national.
- c. Exercer son leadership sur le secteur du transport public :
- En prenant en charge le transport public (aérien, terrestre et maritime) aux moyens de lois, de mesures et d'investissements publics. Cela impliquera notamment la mise en place de régulateurs du transport terrestre, la construction de ports, d'aérogares/aéroports dans tous les chefs-lieux de départements, le retour au système de transport ferroviaire dans les zones métropolitaines, le développement du transport maritime et du cabotage, le contrôle des conditions de fonctionnement des véhicules et du transport des passagers.
 - En garantissant la sécurité générale du transport public au moyen, notamment, d'un système cohérent de signalisation horizontale et verticale, de la bonne conception et exécution des routes et du déploiement d'une police routière active.
- d. Prendre effectivement en charge le secteur de l'eau et de l'assainissement :
- En s'assurant de la totale régulation du secteur de l'eau. De telles mesures couvriront, entre autres, le contrôle systématique et régulier de la qualité de l'eau fournie par les opérateurs publics et privés, l'accessibilité de l'eau potable dans les milieux les plus reculés et l'exploitation des ressources hydriques ;
 - En s'assurant de la totale régulation du secteur de l'hygiène publique. De telles mesures couvriront, entre autres, la construction de décharges modernes (déchetteries) dans les grandes villes, la conception et l'exécution d'un plan de curage systématique et de dragage dans les villes côtières, la dotation du Service national de gestion de résidus solides (SNGRS) de moyens suffisants et adéquats afin de répondre efficacement à sa mission (collecter les résidus), la réhabilitation du service d'hygiène public surtout dans sa fonction d'inspection et contrôle des installations sanitaires et domestiques ainsi que l'aménagement et l'entretien de systèmes de drainage et de recyclage des eaux usées ;
- e. Manifester un leadership éclairé sur **le secteur de l'énergie et des télécommunications** :
- En transformant les ressources naturelles renouvelables disponibles en énergie électrique dans les zones appropriées (énergies alternatives : éolienne, hydraulique, biomasse, solaire) ;
 - En rationalisant **la gestion de l'énergie électrique** et le contrôle du marché local des **hydrocarbures** ;
 - En mettant à jour et en renforçant et en faisant appliquer la régulation du système des télécommunications, tout en légiférant sur **les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et en les faisant appliquer**. Il convient de souligner ici l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) comme outil de développement et de sécurisation du pays et comme moyen de moderniser l'éducation et l'administration publique ;

Nos engagements : L'Église s'engage solennellement à :

- a. **Éduquer et sensibiliser** nos membres, au sein de nos congrégations, à être des citoyens responsables, accomplissant leurs devoirs fiscaux pour permettre à l'État de fournir les services de base à la population ;
- b. Faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour la **prestation des services de base** aux citoyens ;
- c. Promouvoir au sein de nos églises, associations et familles le **respect des normes de construction** parasismique et para cyclonique ;
- d. **Adapter les infrastructures** aux besoins des personnes physiquement vulnérables et pour contribuer à la réponse aux désastres dans les communautés ;
- e. Sensibiliser les chrétiens à la **responsabilité dans l'utilisation des biens et ressources publiques**.

XI. L'ENVIRONNEMENT

Nos constats : Pour ce qui est de l'environnement, nos constats relèvent des évidences. Au niveau de la flore, le déboisement et l'érosion ont considérablement réduit la couverture végétale et l'augmentation des zones arides. Au niveau de la faune, nous avons perdu une bonne partie de notre biodiversité et il y a une migration massive des espèces de reproduction. Dans la mer, la pollution des eaux marines par les déchets a entraîné la disparition de certaines espèces aquatiques et la menace des récifs coralliens et herbiers marins. Sur la terre ferme, nos ressources en eau ont considérablement diminué. Le territoire n'est pas correctement aménagé car les espaces sont anarchiquement occupés et construits, la bidonvilisation progresse, les terres agricoles diminuent, les mines et carrières sont mal exploitées et l'insalubrité bat son plein. Pour achever ce tableau sombre, les déchets industriels et autres sont jetés dans la nature et entraînent la pollution des sols, des eaux et de l'atmosphère. La pollution sonore, pour sa part, entraîne un impact négatif sur la santé physique et mentale.

Cette situation est la conséquence directe de causes diverses comme les catastrophes naturelles et l'exploitation irresponsable de l'environnement, la mauvaise gouvernance, le manque d'éducation civique et environnementale, la pauvreté, la croissance démographique et l'absence de politiques gouvernementales adéquates.

Cependant, de grandes opportunités subsistent car notre beau pays jouit encore d'une forte biodiversité, possède une très longue côte (1.771 kilomètres) et est riche en ressources naturelles, en reliefs et en microclimats.

Notre vision : À l'horizon 2050, suivant le mandat divin,⁵⁹ un pays jouissant d'un environnement sain, vivable et protégé, résilient aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, garantissant à tous les Haïtiens un cadre physique propice à leur sécurité socio-économique, leur développement intégral et la réalisation des objectifs du développement durable. Parallèlement, nous rêvons d'une communauté d'Haïtiens responsables dans la gestion de notre environnement physique.

⁵⁹ Genèse 2 : 15 ; 27 : 28 ; Ézéchiël 47 : 12 ; etc.

Nos recommandations : Nous encourageons fortement l'État haïtien, conformément à la vision ci-dessus et aux engagements pris par le gouvernement haïtien, notamment dans le cadre des Objectifs de développement durable 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 15, à suivre les recommandations suivantes :

- a. Adopter une politique nationale de reboisement :
 - Augmenter la couverture forestière de 2 à 10 % ;
 - Augmenter la couverture végétale (de 32 à 40 %) ;
 - Fixer les types d'arbres à abattre et les conditions d'abattage.
- b. Augmenter les structures de maintenance et de protection de l'environnement à l'échelle nationale, entre autres, une police environnementale :
 - Mettre en place des agents environnementaux ;
 - Promouvoir l'éducation environnementale.
- c. Intégrer la protection de l'environnement dans le curriculum de l'école haïtienne ;
- d. Revoir les codes de lois sur la gestion des déchets (solides, liquides, domestiques, industriels, hospitaliers, toxiques, ...), l'exploitation des eaux de surface et souterraines, l'inspection et la surveillance de la gestion des produits et des déchets toxiques dans l'industrie et adhérer à des institutions internationales pour surveiller les mouvements des déchets toxiques et mettre en œuvre une politique efficace de gestion des déchets.
- e. Renforcer les lois et les surveillances à travers une synergie entre les MDE, MTPTC pour une meilleure gestion des mines et carrières ;
- f. Mettre à jour **le Plan d'aménagement du territoire** ;
- g. Mettre en place **un système de recyclage durable** des déchets et des eaux usées ;
- h. Réviser régulièrement et adapter les règlements relatifs à la chasse et à la pêche tout en sanctionnant les contrevenants ;
- i. Mettre en place et gérer les **aires protégées et parcs naturels** : investir dans ces unités susceptibles d'être exploitées à des fins scientifiques, éducationnelles ou touristiques.

Nos engagements : L'Église, dans sa mission à la fois spirituelle et sociale, s'engage solennellement à :

- Promouvoir dans ses congrégations **l'enseignement biblique sur l'environnement**⁶⁰ ;
- Donner l'exemple de **la bonne gestion de l'environnement** dans ses espaces privés et dans les communautés où elle est présente⁶¹ à travers des actions visant à promouvoir la propreté et la sauvegarde de l'environnement ;
- Faire le plaidoyer en faveur d'une vraie **politique publique de protection de**

⁶⁰ Genèse 2 : 15 ; Lévitique 25 : 4 ; Romains 8 : 19, 22 ; Deutéronome 29 : 29 ; Psaumes 24 : 1 ; Apocalypse 11 : 18

⁶¹ Deutéronome 23 : 13, 14

l'environnement.

XII. LA GESTION DES RISQUES ET DES DÉSASTRES

Nos constats : Nous vivons dans un pays très exposé à des risques de tous ordres, naturels (cyclones, inondations, vents, sécheresses, tremblements de terre, épidémies, incendies) et humains (troubles sociopolitiques, accident, empoisonnement/intoxication par des produits nocifs, pollution de l'environnement, pollution sonore, etc.), situation aggravée par la dégradation accélérée de l'environnement et de l'habitat urbain.

Cependant, un certain nombre de progrès sont à constater car le public est de mieux en mieux informé et conscientisé sur la question, il existe des structures étatiques à différents niveaux pour la gestion des risques et des désastres (SNGRD, COUN, COUD, etc.), des ressources sont rendues régulièrement disponibles (cartes de risques, prélèvement du FDU, etc.) et des acteurs non étatiques (ONGs, OIs) interviennent dans le domaine. Il manque encore des lois cadres, de nouveaux comportements (prépositionnement de biens, arrêt des interférences politiques en matière de secours d'urgence, plus grande dépendance des ressources locales, plus grande implication de la société civile et de l'Église, etc.) pour mettre en branle un système qui peine encore à fonctionner comme il le faut.

Notre vision : Une société où chaque Haïtienne et chaque Haïtien, chaque famille, chaque communauté est un acteur de la protection civile ; une société dans laquelle existe un système national de GRD fonctionnel, bien géré et autonome qui peut coordonner l'action de tous les acteurs intervenant dans la GRD et dans lequel l'Église joue un rôle d'avant-garde dans la sensibilisation, la prévention, la réponse et la réhabilitation.

Nos recommandations : En accord avec les ODD 11 et 13, nous encourageons vivement l'État haïtien à :

- a. Créer **le cadre légal pour régulariser le SNGRD** (Système national de gestion de risques et de désastres) et s'assurer, entre autres, de :
 - Transformer la DPC en un **organisme technique autonome**, avec son budget, sa gouvernance et son équipe de gestion ;
 - Renforcer et transformer le Fonds d'urgence (FDU) en **Fonds de Prévention et de Réponses aux Désastres (FPRD)** ;
 - Mettre sur pied un système national d'information sur les menaces (collecte, traitement et diffusion des informations), **un système d'alerte précoce**, un plan national d'évacuation avec un réseau d'abris provisoires (pour personnes et pour bétail) et un système de réserves stratégiques ;
 - Renforcer et faire respecter **les codes d'aménagement du territoire et de construction** ;
 - Permettre aux collectivités locales de prendre en charge des travaux de mitigation (par ex. Construire des passerelles sur les cours d'eau pour éviter les noyades en cas de crues des rivières, etc.).
- b. Rendre obligatoire dans le curriculum l'étude des aléas et la façon de se protéger, tant au niveau fondamental que secondaire ;
- c. Renforcer et décentraliser **le système de lutte contre les incendies** ;

- d. Organiser régulièrement des exercices de simulation à tous les niveaux (universités, écoles, entreprises, organisations, bureaux publics, etc.) ;
- e. **Intégrer toute la société civile** dans la question du GRD (formation, sensibilisation, participation citoyenne, réponse, etc.).

Nos engagements : L'Église s'engage solennellement, à l'intérieur des églises et, si possible, au niveau des communautés, à :

- a. Promouvoir, au sein des églises, une culture de gestion de risques et de désastres :
 - Respecter les normes parasismiques et paracycloniques là où nécessaire pour toutes ses constructions (temples, écoles, hôpitaux, centres de santé, ...) ;
 - Chaque mission, chaque fédération, chaque église locale aura son plan de contingence ;
 - Collaborer pour mettre sur pied, dans les endroits où c'est possible, des organisations faisant la prévention et la réponse aux urgences ;
 - Former des membres et leaders de l'Église en appui psychosocial ;
 - Introduire les notions de GRD dans le curriculum de nos écoles pour promouvoir la culture du risque ;
 - Les missions et églises ayant des organisations de développement mettront dans leur programme des activités de prévention, mitigation et de réponse humanitaire .
- b. Faire le **plaidoyer** auprès de l'État pour appliquer les recommandations faites en matière de GRD ;
- c. Se préparer et s'équiper pour **répondre aux désastres**, dans les communautés, **de façon coordonnée** :
 - Renforcer ses centres de santé et hôpitaux pour mieux répondre en cas de désastres (formation du personnel, médicaments, construction des bâtiments, équipements et matériels) ;
 - **Mobiliser et orienter** en cas de désastres ;
 - Collaborer avec les autorités locales, départementales et nationales et le SNGRD en cas de désastres.

XIII. LA CULTURE ET LE CIVISME

Nos constats : Nos citoyens ont, pour la plupart, perdu leur amour et leur sentiment d'appartenance à notre patrie. Au lieu de l'aimer, de la servir, de la protéger, de la défendre et de travailler à sa prospérité, ils adoptent des comportements qui la ruinent et se réclament de pratiques étrangères aux objectifs de prospérité. D'autre part, peu d'actions sont entreprises par l'État pour promouvoir le civisme et la culture, ce qui donne pour conséquence une acculturation à outrance sur le sol haïtien où évoluent un ensemble de citoyens qui vivent en Haïti avec des manières et comportements venus d'ailleurs. Notre patrimoine historique et culturel manque d'être valorisé et rentabilisé. Nous n'avons pas l'impression qu'il existe une politique publique en matière de culture.

Notre vision : Une nation aimée et valorisée par ses filles et ses fils dans l'exécution de leurs devoirs citoyens. Une nation où la culture est valorisée, les artistes sont encadrés et le patrimoine historique et culturel est sauvegardé dans une perspective de développement durable.

Nos recommandations : Nous encourageons vivement l'État haïtien, à travers ses représentants publics, à mener les actions suivantes : manifester un amour réel pour la patrie, à édicter des règles promouvant le civisme, l'amour de la patrie et le respect de la culture et à les faire respecter.

- a. Élaborer **un programme d'éducation civique** respectant les valeurs culturelles positives haïtiennes. Ce programme promouvra entre autres l'amour de la patrie, le civisme et le service communautaire ;
- b. **Promouvoir la culture haïtienne** tout en décourageant les dérives contraires aux bonnes mœurs. Cette promotion se fera notamment via le soutien accordé aux artistes (peinture, musique, théâtre, art culinaire, etc.) ;
- c. Produire **des textes de loi** visant les mêmes objectifs et veiller à leur respect et application dans le but de s'assurer de l'ancrage du citoyen haïtien dans cette éducation civique de qualité ;
- d. Mettre en valeur **le patrimoine national** et les ressources immatérielles haïtiennes dans une logique de développement durable ;
- e. Élaborer et faire appliquer une **politique publique cohérente relative à la culture et à l'éducation civique**.

Nos engagements : L'Église s'engage solennellement à :

- a. Intégrer de manière intentionnelle l'amour de la patrie, le civisme et le respect de la culture nationale dans ses activités régulières de prédication, d'enseignement, d'éducation et de fonctionnement ;
- b. Encadrer les jeunes artistes de nos congrégations dans tous les aspects de l'art ;
- c. Faire un plaidoyer auprès de l'État en faveur d'une politique culturelle cohérente vers la promotion d'une production artistique de qualité.



7. POUR CONCLURE – L'ENGAGEMENT À LA REPENTANCE, À LA PRIÈRE ET À L'ACTION

Il est évident qu'aujourd'hui, nous avons, devant nous, une autre révolution à faire. C'est un autre combat de Vertières à entreprendre et à gagner. Seulement, cette fois-ci, nous ne remporterons pas la victoire avec les canons, les baïonnettes ou les luttes violentes. Nous ne triompherons pas avec les guerres de tranchées. Nous le serons plutôt à travers le sacrifice, l'altruisme, la détermination et le dépassement de soi. Nos ennemis, aujourd'hui, ne sont pas les soldats d'une autre nation ni d'un autre peuple mais la pauvreté, la misère morale et l'indigence. Notre ennemi, au final, c'est nous-mêmes. Notre orgueil personnel et notre moi égoïste devront être soumis dans un autre congrès de l'Arcahaie, un meilleur, pour que nous trouvions enfin les voies du vivre-ensemble et du 'réussir ensemble'.

Nous reconnaissons que malgré le temps et l'énergie investis par des dizaines de collaborateurs chrétiens dans la conception et l'élaboration du présent document, malgré la facture des recommandations et engagements rédigés, nous ne pourrions changer seuls le pays. Nous avons d'abord besoin de l'aide de Dieu, sans lequel nous ne pourrions rien accomplir. « Sans moi vous ne pouvez rien faire » nous a-t-Il fait savoir dans l'Évangile.⁶² Plus loin, par l'entremise de l'apôtre, Il nous a fait la promesse que sa présence nous ceindra pour nous fortifier et nous rendre capable de l'œuvre qui nous attend. « Je puis tout par celui qui me fortifie. »⁶³ Il nous reste donc à nous humilier dans la repentance et la prière, à corriger nos erreurs et à prendre notre courage à deux bras pour nous mettre au travail. « Si mon peuple sur qui est invoqué mon nom s'humilie, prie, et cherche ma face, et s'il se détourne de ses mauvaises voies, — je l'exaucerai des cieux, je lui pardonnerai son péché, et je guérirai son pays. »⁶⁴

Nous rêvons d'un pays différent de celui que nous avons aujourd'hui. Nous rêvons d'un pays où les droits fondamentaux des citoyens sont respectés, où chacun possède un emploi ou un métier auquel il s'adonne diligemment, où les familles ne sont pas brisées par l'émigration, où les enfants vont à l'école, où chacun mange à sa faim, où les enfants et les jeunes sont en sécurité et où l'amour, la justice et la tolérance ont droit de cité. Nous voulons en appeler aujourd'hui à la conscience de tout un chacun. L'heure est à la prise de conscience, tant au niveau individuel que collectif. « Soyons le changement que nous voudrions pour le pays ! »⁶⁵ L'heure est à l'action, nous ne pouvons plus souffrir de rester les bras croisés. Payons nos impôts, refusons de jeter nos ordures dans les rues, allons voter avec notre tête, respectons nos leaders, soyons positifs dans nos paroles, cessons de maudire le pays en disant qu'il est perdu, usons de courtoisie envers les inconnus, disons merci chaque jour au Seigneur pour ce beau coin de terre qu'Il nous a légué. Soyons ce changement chez nous, dans nos quartiers et nos églises, dans nos lieux de travail et partout. C'est alors que nous rebâtirons l'Haïti que nous revendiquons et à laquelle nous avons droit !

Nos recommandations ont été soumises pour qu'enfin ce rêve se réalise. Nous prenons les engagements énoncés pour bâtir cette Haïti où nous désirons vivre !

*****Fin du document*****

⁶² Jean 15 : 5

⁶³ Philippiens 4 : 13

⁶⁴ 2 Chroniques 7 : 14

⁶⁵ Citation attribuée à Gandhi

Annexes

1. Sigles

AGD	Administration des douanes
ASN	Autorité sanitaire nationale
AVP	Accident sur la voie publique
CONALD	Commission nationale de lutte contre la drogue
COUD	Centre d'opération d'urgence départemental
COUN	Centre d'opération d'urgence national
CSPJ	Conseil supérieur du pouvoir judiciaire
CSPN	Conseil supérieur de la Police nationale
CSCCA	Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif
DPC	Direction de la protection civile
FAD'H	Forces armées d'Haïti
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FDU	Fonds d'urgence
FPRD	Fonds de prévention et de réponse aux désastres
GSA	Groupe de solidarité en action
GRD	Gestion des risques et des désastres
HTG	Gourde
IDH	Indice de développement humain
MARNDR	Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
MDE	Ministère de l'environnement
MEO	Missions, églises, organisations
MJSP	Ministère de la justice et de la sécurité publique
MTPTC	Ministère des travaux publics, transports et communications
MUSO	Mutuelle de solidarité
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ODD	Objectif de développement durable
OGM	Organisme génétiquement modifié
OI	Organisation internationale
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONI	Office national d'identification
ONU	Organisation des Nations unies
PES	Paquet essentiel de services
PNB	Produit national brut
PNH	Police nationale d'Haïti
SNGRD	Système national de gestion de risques et de désastres

SNGRS	Service national de gestion des résidus solides
UCREF	Unité centrale de renseignements financiers
UEH	Université d'État d'Haïti
ULCC	Unité de lutte contre la corruption
VAE	Validation des acquis de l'expérience

2. Tableau de mise en relation des ODD avec les 13 secteurs identifiés dans le présent document

Thèmes	Mise en relation avec les ODD
1. Éducation	(4) Accès à une éducation de qualité ;
2. Culture et civisme	Non explicitement représenté
3. Économie et Industrie	(1) Éradication de la pauvreté ; (7) Recours aux énergies renouvelables ; (8) Accès à des emplois décents ; (9) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; (10) Réduction des inégalités ; (12) Consommation et production responsables ;
4. Loi et justice	(16) Justice et paix ;
5. Infrastructures et services	(6) Accès à l'eau salubre et à l'assainissement ; (7) Recours aux énergies renouvelables ; (9) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
6. Agriculture et politique de gestion de la terre	(2) Lutte contre la faim ; (14) Vie aquatique ; (15) Vie terrestre ;
7. Gouvernance	(16) Justice et paix ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs ;
8. Santé physique et mentale	(3) Accès à la santé ;
9. Environnement	(6) Accès à l'eau salubre et à l'assainissement ; (7) Recours aux énergies renouvelables ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production responsables ; (13) Lutte contre le changement climatique ; (14) Vie aquatique ; (15) Vie terrestre ;
10. Affaires sociales et relations humaines	(5) Égalité entre les sexes ; (10) Réduction des inégalités ; (16) Justice et paix ; (8) Accès à des emplois décents
11. Gestion des risques et des désastres	(11) Villes et communautés durables ; (13) Lutte contre le changement climatique ;
12. Famille, enfants, jeunesse et sports	(5) Égalité entre les sexes ; (10) Réduction des inégalités ;
13. Sécurité publique et défense nationale	(11) Villes et communautés durables ; (16) Justice et paix.

3. Bibliographie

DEARBORN, Tim, *Extraordinary Witness in Ordinary Ways, Living as Witnesses to the Kingdom of God*, World Vision International, 2009 (version électronique)

Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI), Indicateurs clés, 2016-2017

FAUBERT, Carroll, United Nations Development Program (UNDP) Evaluation Office, *Evaluation of UNDP Assistance to Conflict-Affected Countries, Case Study, Haiti*, 2006 (version électronique)

Gouvernement haïtien, Loi de finances de la République d'Haïti pour l'exercice 2017-2018

Gouvernement haïtien, Projet de loi de finances rectificative de la République d'Haïti, exercice 2016-2017

Gouvernement haïtien, Acte de l'Indépendance de la République d'Haïti

Gouvernement haïtien, Constitution de 1987 de la République d'Haïti, amendée le 9 mai 2011

Gouvernement haïtien, Constitution de 1964 de la République d'Haïti

Gouvernement haïtien, Constitution de 1801 de Saint-Domingue

Gouvernement haïtien, Constitution impériale de 1805 de la République d'Haïti

Gouvernement haïtien, Code rural de Boyer de 1826, République d'Haïti

Gouvernement haïtien, Code rural de François Duvalier de 1962, République d'Haïti

La Bible en français courant, version électronique consultée sur un logiciel biblique

La Bible du semeur, version électronique consultée sur un logiciel biblique

La Sainte Bible, traduite par Louis Segond, édition révisée de 1910

MOFFIT, Bob avec TESCH, Karla. *If Jesus Were Mayor, Transformation and the Local Church*, Harvest, 2004 (version électronique)

MYERS, Brant. *Walking with the Poor, Principles and Practices of Transformational Development*, New York: Orbis Books, 2011. 386pp. ISBN 978-1-57075-939-0

Parole de vie, version électronique consultée sur un logiciel biblique

PERKINS, Tony et JACKSON Jr., Harry R. *Personal Faith, Public Policy*, Frontline, 2008 (version électronique)

TOLSTOÏ, Léon. *Le Royaume des cieux est en vous*, Le passager clandestin, 1893

4. Sommaire des recommandations et des engagements :

A. Sommaire des recommandations

I. Santé physique et mentale

1. Promouvoir l'**organisation de la profession médicale** et de la **gouvernance du système de santé publique** pour permettre au MSPP de jouer son rôle de leadership sectoriel et de mettre en œuvre la **politique de santé** du gouvernement.
2. Renforcer le **financement du système** et la **gestion des ressources humaines** en vue de renforcer les capacités d'assurer une couverture adéquate en services de santé de base.
3. Élargir l'**accès, la couverture territoriale** et renforcer les **infrastructures** et profiter des **partenariats public-privé** en vue d'assurer l'universalité des soins de santé physique et mentale.

II. Éducation

4. Aborder réellement l'**éducation comme un service public de l'État aux citoyens**. Ce qui impliquera d'augmenter substantiellement et progressivement l'offre publique d'éducation de manière à garantir l'équité au sein du système tout en subventionnant de manière équitable l'éducation privée à but non lucratif.
5. Renforcer la **gouvernance du système éducatif haïtien** par la dynamisation des structures de contrôle en place tout en garantissant son autonomie par rapport aux influences préjudiciables à son bon fonctionnement.
6. Améliorer la **qualité de l'éducation** à tous les niveaux, tant dans le secteur public que non public, à travers des mesures spécifiques. Ces dernières viseront la **petite enfance, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur**. Rendre effectif l'aménagement linguistique Créole-Français. Pour l'UEH et les Universités publiques en région, réviser ou voter les lois organiques, renforcer la politique de l'enseignement supérieur, le système d'accréditation des universités et l'autonomie des entités.
7. Développer des **partenariats public-privé avec les universités pour la recherche** dans divers domaines.
8. Considérer l'**analphabétisme** comme un problème à résoudre une fois pour toutes d'ici 2030.

III. Famille, enfants, jeunesse et sports

9. Mettre sur pied une **politique de renforcement des familles** et de **protection de l'enfance et de la jeunesse** (notamment en éradiquant la pratique des « restavèk ») pour renverser les dérives actuelles et contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de citoyens qui aiment et servent leur pays.
10. Prendre en charge le **sport au niveau national** pour offrir de nouvelles opportunités aux enfants, aux jeunes et aux personnes à besoins spéciaux et contribuer ainsi à la paix, à la cohésion sociale et au développement.

IV. Gouvernance

11. **Engager des réformes fondamentales et constitutionnelles pour encourager et promouvoir la bonne gouvernance**. Il s'agira, entre autres, d'analyser à court terme si nous devons continuer avec Président et Premier Ministre et deux chambres (Sénat / Chambre des députés), de rationaliser et rendre plus transparent le processus de budgétisation, de concrétiser le 'rêve' de décentralisation de l'État, de réformer l'administration, **de définir une ligne diplomatique claire et de mettre sur pied la Cour Constitutionnelle**.

12. **Renforcer les institutions nationales de justice et de reddition de comptes** (CSPJ, MJSP, CSCCA, ULCC, UCREF, etc.) pour les rendre aptes à jouer correctement leur rôle et lutter ainsi contre la corruption.
13. Entreprendre et supporter la société civile dans l'élaboration d'un **programme d'éducation civique fonctionnel** en vue de construire une conscience nationale et de promouvoir la représentation et la médiation politique à travers des partis politiques structurés.
14. Engager un **processus de dialogue devant déboucher sur un projet de développement national** et promouvoir la construction sociale.
15. Faire preuve de **transparence** dans les divers processus publics en renforçant la législation et les pratiques encourageant le respect des normes de passation de marchés et la reddition de compte.
16. Rendre effective **l'insertion réelle de la diaspora dans le développement du pays**.

V. Loi et justice

17. *Rendre la **justice opérationnelle et indépendante** à travers l'adoption d'une série de mesures spécifiques, entre autres, l'allocation rationnelle de ressources budgétaires, matérielles et humaines adéquates, l'assurance de l'indépendance du système judiciaire, la lutte contre la détention préventive prolongée, une refonte du système d'état civil, etc.*
18. *Apporter les **réformes nécessaires dans le corpus de textes légaux haïtiens**, notamment dans les domaines du foncier/cadastral, de la fiscalité, etc.*

VI. Sécurité publique et défense nationale

19. **Renforcer la PNH, les FAD'H et l'AGD** en leur procurant le cadre légal et les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mission au bénéfice de la population.
20. **Promouvoir un environnement sécuritaire** en résolvant le problème des armes illégales, en éradiquant les groupes armés et en améliorant les relations entre la police et la justice.

VII. Économie et industrie

21. **Promouvoir la production nationale** par l'exploitation responsable et durable des **ressources naturelles et manufacturières** en assurant la promotion de l'investissement national tout en attirant des capitaux étrangers. **Protéger la production nationale.**
22. Rationaliser la **politique de crédit** de manière à favoriser la production nationale et le plein emploi.

VIII. Agriculture et politique de gestion de la terre

23. Développer une **politique générale du monde rural** tenant compte des besoins de la jeunesse en termes d'emplois et l'entrepreneuriat dans l'agriculture et dans d'autres secteurs.
24. Reprendre le leadership du secteur en préparant un **Plan stratégique sectoriel de l'agriculture** qui définisse les priorités en matière agricole et qui ajuste l'opérationnalisation à la vision. Au nombre des actions de ce plan, il faudrait développer les filières productives axées sur la consommation locale et **l'exportation** et renforcer l'agriculture familiale et l'adjoindre à l'agribusiness. Le but ultime est de parvenir effectivement à **la sécurité alimentaire de la population haïtienne**.

25. **Faire passer le budget agricole à 15% du budget national minimum** [la FAO recommande 20%] en tirant notamment des ressources d'autres secteurs comme le secteur minier par exemple. Au niveau des agriculteurs, faciliter l'accès aux diverses ressources (crédit, intrants, techniques et technologies).
26. Mettre l'accent sur **les infrastructures rurales** (hydro-agricoles/routières, de transformation, électricité).
27. Créer l'environnement nécessaire pour attirer les investissements privés dans le secteur de l'agriculture et encourager divers **partenariats public-privé**.
28. Développer la pêche en mer et l'aquaculture, et exploiter rationnellement l'élevage.

IX. Affaires sociales et relations humaines

29. **Communiquer de manière adéquate** avec les dirigés et **faire preuve de transparence et de franche collaboration** pour donner l'exemple de relations humaines adéquates.

X. Aménagement du territoire, infrastructures et services

30. Mettre à jour le **Plan d'aménagement du territoire**.
31. Prendre effectivement en charge la gouvernance des infrastructures bâties sur le territoire de la République en veillant à l'application scrupuleuse du code de construction en vigueur et des lois sur l'urbanisation tout en **rééquilibrant la distribution des infrastructures sur le territoire national**.
32. Exercer son **leadership sur le secteur du transport public** en prenant en charge le transport public (aérien, terrestre et maritime) aux moyens de lois, de mesures et d'investissements publics et en garantissant la sécurité générale du transport public.
33. Prendre effectivement en charge **le secteur de l'eau et de l'assainissement en s'assurant** de la totale régulation du secteur de l'eau et du secteur de l'hygiène publique.
34. Manifester un **leadership éclairé sur le secteur de l'énergie et des télécommunications** en transformant les ressources naturelles renouvelables disponibles en énergie électrique, en rationalisant la gestion de l'énergie électrique et le contrôle du marché local des hydrocarbures, en mettant à jour et en renforçant la régulation du système des télécommunications en y incluant **les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)** et en la faisant appliquer.

XI. Environnement

35. Adopter **une politique nationale de reboisement** pour augmenter la couverture forestière et végétale.
36. Augmenter **les structures de maintenance et de protection de l'environnement** à l'échelle nationale, entre autres, une police environnementale, une politique efficace de gestion des déchets, la gestion des mines et carrières, un système de recyclage durable, un ensemble d'aires protégées et de parcs naturels, etc.

XII. Gestion des risques et des désastres

37. Créer le cadre légal pour **régulariser le SNGRD** (Système national de gestion de risques et de désastres) et s'assurer, entre autres, des structures et ressources qui le rendront fonctionnel à travers l'implication des collectivités territoriales ainsi que la formation, la sensibilisation et la participation citoyenne.

XIII. Culture et civisme

38. Promouvoir la culture haïtienne. Élaborer et faire appliquer une **politique publique** cohérente relative à la culture et à l'éducation civique.

39. Mettre en valeur le patrimoine national (naturel, matériel et immatériel) dans une logique de développement durable.

B. Sommaire des engagements des Églises :

Nous nous engageons à entreprendre les actions suivantes :

1. Utiliser le pouvoir de convocation de nos églises, leurs structures de formation, de prédication, leurs séminaires de théologie et leurs réseaux de médias communautaires pour la **promotion de valeurs positives** et la formation en rapport aux 13 thèmes considérés et pour sensibiliser les membres à être des **citoyens responsables**.
2. Utiliser les structures locales, régionales et nationales des églises pour mener un **plaidoyer permanent** auprès du gouvernement haïtien autour de questions spécifiques liés aux 13 thèmes considérés.
3. Promouvoir **les initiatives sociales de solidarité** (mutuelle, caisse d'assistance...) afin de renforcer l'autonomie financière des familles.

I. Santé

4. **Étendre et améliorer la qualité de notre couverture sanitaire** en alignant toutes nos interventions sur la Politique et le Plan directeur du MSPP.

II. Éducation

5. Participer aux **efforts d'alphabétisation** d'ici 2030 au sein des congrégations locales.
6. Travailler à l'amélioration de **la qualité de l'éducation offerte par les écoles protestantes** tant du point de vue des infrastructures scolaires, de la formation des personnels enseignants et d'encadrement que du matériel pédagogique, et faire la **promotion de la formation professionnelle** au sein de nos églises, missions et organisations.

III. Famille, enfants, jeunesse et sports

7. Développer ou renforcer et promouvoir un **ministère de la famille** au sein de nos congrégations pour aider les familles à jouer leur rôle et assurer la protection et la croissance des enfants et des jeunes.

IV. Gouvernance

8. Développer une culture de **bonne gouvernance** au sein de nos congrégations pour constituer un exemple à suivre, lorsque nos responsables incarneront les valeurs positives et encourageront la participation et l'inclusion.

V. Loi et justice

9. Fournir une assistance au **niveau de l'État civil** en s'assurant que tous les enfants aient leur acte de naissance et, dès la majorité, leurs documents d'identité.
10. Renforcer et encadrer, au sein de nos congrégations, le **ministère de visite et d'assistance aux prisonniers**.

VI. Sécurité publique et défense nationale

11. Faciliter dans les communautés desservies par nos églises, l'établissement d'un **dialogue** en vue de renforcer la cohésion sociale et prévenir la violence communautaire.
12. Assurer un **appui spirituel et psychosocial** aux agents de la PNH et des FAD'H au sein de nos congrégations.

VII. Économie et industrie

13. Donner l'exemple en assainissant les finances de nos églises et en **rendant compte régulièrement à nos congrégations**.

14. Promouvoir les **initiatives sociales de solidarité** (mutuelle, GSA, caisse d'assistance...) afin de renforcer l'autonomie financière des familles, et une approche basée sur l'entrepreneuriat plutôt que l'assistanat.

VIII. Agriculture et politique de gestion de la terre

15. Promouvoir les **jardins-écoles** dans nos écoles et les **jardins-églises** dans nos églises, adaptés au contexte.

IX. Affaires sociales et relations humaines

16. Montrer l'exemple de **l'unité dans la diversité**, en renforçant la collaboration entre les différentes structures de l'Église aux niveaux national, régional et local.
17. Renforcer les structures et les éléments internes qui favorisent le vivre ensemble, l'entraide et l'éducation sociale. Il s'agit des comités, des groupes de dames, des groupes d'hommes, des groupes de jeunesse, des chorales, etc.
18. Concentrer sa prédication sur le renforcement de **meilleures relations humaines et la justice sociale** comme partie intégrante de l'éthique et de la doctrine chrétiennes.
19. Promouvoir, au sein des églises, une **culture de protection des personnes vulnérables** et adapter les infrastructures de nos églises de manière à garantir l'accessibilité des personnes physiquement vulnérables.

X. Aménagement du territoire, infrastructures et services

20. Promouvoir au sein de nos églises, associations et familles le **respect des normes de construction** parasismique et paracyclonique.
21. **Adapter les infrastructures** aux besoins des personnes physiquement vulnérables et pour contribuer à la réponse aux désastres dans les communautés.

XI. Environnement

22. Donner l'exemple de **la bonne gestion de l'environnement** dans ses espaces privés et dans les communautés où elle est présente à travers des actions visant à promouvoir la propreté et la sauvegarde de l'environnement.

XII. Gestion des risques et des désastres

23. Promouvoir, au sein des églises, une **culture de gestion de risques et de désastres**.
24. Se préparer et s'équiper pour **répondre aux désastres**, dans les communautés, **de façon coordonnée**.

XIII. Culture et civisme

25. **Encadrer les jeunes artistes** de nos congrégations dans tous les aspects de l'art.